

ÉTUDIANTS CALÉDONIENS EN MÉTROPOLE

GUIDE 2011-2012



maison
nouvelle
calédonie

ÉTUDIANTS CALÉDONIENS EN MÉTROPOLE

GUIDE 2011-2012

COUVERTURE :
Pont des Arts, Paris.





Deux mille étudiants calédoniens poursuivent actuellement leurs études en France métropolitaine. Dès leurs premiers pas, de nombreuses questions se posent : comment s'inscrire dans les établissements d'études supérieures, faire une demande de bourse, trouver un logement, ouvrir un compte bancaire, s'affilier à la sécurité sociale... ?

Le service Étudiant-Formation-Jeunesse de la Maison de la Nouvelle-Calédonie à Paris s'est considérablement renforcé ces dernières années afin de répondre aux besoins des étudiants calédoniens. Grâce à un réseau de partenaires institutionnels comme la Cité universitaire internationale de Paris, le CNOUS, les Estudines ou les établissements bancaires, les étudiants calédoniens sont reconnus en Métropole et leurs démarches sont simplifiées.

Depuis la rentrée 2010, la Maison de la Nouvelle-Calédonie gère les étudiants boursiers de la Province Nord ; ceux de la Province Sud commencent également à être pris en charge à la rentrée 2011.

Enfin, à tout moment de l'année, quels que soient leurs questionnements ou leurs difficultés, les jeunes Calédoniens peuvent faire appel au service Étudiant de la Maison de la Nouvelle-Calédonie qui lui apportera soutien et assistance.

La mobilisation de la Maison de la Nouvelle-Calédonie est à la hauteur de l'engagement du gouvernement et des trois Provinces de Nouvelle-Calédonie dans la formation des hommes, enjeu majeur de l'Accord de Nouméa.

Je souhaite que ce « Guide des étudiants calédoniens en Métropole » puisse les aider et les accompagner à l'occasion de cette rentrée universitaire 2011.

Joël Viratelle

Directeur de la Maison de la Nouvelle-Calédonie à Paris



Votre projet d'avenir va vous permettre de découvrir de nouveaux espaces, vous entraîner vers un environnement qui vous déstabilisera parfois ; vous allez devoir apprendre l'autonomie, savoir faire face à des situations auxquelles vous n'avez jamais été confrontés : démarches administratives, gestion du compte en banque...

Le « Guide des étudiants calédoniens en Métropole » en est à sa quatrième édition. Il s'est enrichi au fil des années pour répondre au mieux à toutes les questions qui vont rapidement vous préoccuper. Tous les thèmes de votre vie d'étudiant y sont traités avec des réponses concrètes et ciblées.

Le service Étudiant-Formation-Jeunesse reste à votre écoute quelles que soient vos préoccupations : n'hésitez pas à nous contacter. Sachez que dans nos locaux vous trouverez toujours une oreille attentive et des installations qui vous permettront de vous retrouver pour travailler - connexion Internet, centre de ressources - ou pour participer à une soirée culturelle.

C'est avec beaucoup de plaisir que je vous ai accompagnés durant cinq ans, et avec une pointe de tristesse que j'écris cette dernière préface...

Je souhaite à tous un vif succès dans les études : vous êtes l'avenir de ce pays que nous essayons de construire... Revenez sur le Caillou riches d'expériences nouvelles et d'expertise !

Bonne lecture !

Catherine Vachet

Chef du service Étudiant-Formation-Jeunesse de la Maison de la Nouvelle-Calédonie à Paris

CARTE DE FRANCE

Localisation des CROUS



SOMMAIRE

**LA MAISON DE
LA NOUVELLE-CALÉDONIE À PARIS**
**LE SERVICE
ÉTUDIANT-FORMATION-JEUNESSE**

p.7

p.8

VOTRE INSCRIPTION
LES FORMALITÉS
VOTRE BOURSE
VOTRE SUIVI PÉDAGOGIQUE

p.11

p.12

p.17

p.26

VOTRE LOGEMENT
OÙ SE LOGER ?
À SAVOIR POUR UNE LOCATION
AIDES AU LOGEMENT

p.29

p.30

p.34

p.37

VOTRE SANTÉ
VOTRE COUVERTURE SOCIALE
PRÉVENTION

p.39

p.40

p.42

VOTRE VIE AU QUOTIDIEN
GÉRER VOTRE BUDGET
MANGER, S'HABILLER
COMMUNIQUER

p.45

p.46

p.48

p.50

p.51

SE DÉPLACER
TROUVER UN JOB ÉTUDIANT
FAIRE DU SPORT
SE DISTRAIRE

p.54

p.55

p.56

QUE FAIRE SI...
LES ASSOCIATIONS D'ÉTUDIANTS

p.59

p.63

RETOUR EN NOUVELLE-CALÉDONIE

p.64

VOS DOCUMENTS INDISPENSABLES

p.66



LA MAISON DE LA NOUVELLE CALÉDONIE À PARIS

La Maison de la Nouvelle-Calédonie vous accueille dans le quartier de l'Opéra à Paris. Son service Étudiant-Formation-Jeunesse s'est renforcé pour plus d'efficacité. N'hésitez pas à nous solliciter!

Créée en 1989, au lendemain de la signature des accords de Matignon, la Maison de la Nouvelle-Calédonie s'inscrit dans le parcours politique du pays. Dans un esprit de coopération entre la collectivité d'outre-mer et l'État français, elle a la double mission de promouvoir la Nouvelle-Calédonie en Métropole et d'apporter aide et assistance aux Calédoniens.

En 2005, son rôle et son action ont été renforcés : de nouveaux locaux et des services restructurés ont permis d'élargir ses missions en conformité avec les valeurs de l'accord de Nouméa.

UNE STRUCTURE FÉDÉRATIVE

La Maison de la Nouvelle-Calédonie est une institution regroupant le gouvernement, le Congrès de la Nouvelle-Calédonie et les trois Provinces (Sud, Nord et Îles Loyauté). Leurs présidents siègent à son conseil d'administration.

La Maison de la Nouvelle-Calédonie à Paris.

© DES MISSIONS DE PROMOTION...

La Maison de la Nouvelle-Calédonie est chargée d'assurer la promotion du pays en Métropole et, plus largement, en Europe. Elle représente également les intérêts des institutions politiques de Nouvelle-Calédonie (gouvernement, Congrès et Provinces) et suit les dossiers administratifs.

La structure est présente dans les manifestations internationale : foires, salons et festivals. Enfin, elle contribue au développement économique de l'archipel en encourageant les investisseurs.

... ET DE SERVICE PUBLIC

Les étudiants accompagnés : tous les jeunes Calédoniens qui poursuivent des études en Métropole peuvent bénéficier d'un suivi et d'informations.

Les malades soutenus : les Calédoniens qui doivent recevoir des soins en Métropole ont besoin d'un accompagnement spécifique. La Maison de la Nouvelle-Calédonie les aide dans toutes leurs démarches.

Les élus et agents publics accueillis : les responsables et fonctionnaires calédoniens en mission bénéficient d'un support logistique afin de faciliter leur séjour.

La culture à l'honneur : encourager le rayonnement artistique de l'archipel, fait partie des missions de la Maison de la Nouvelle-Calédonie.

✳ LE SERVICE ÉTUDIANT-FORMATION-JEUNESSE

Demande de bourse, inscription post-bac, logement, sécurité sociale, ouverture d'un compte bancaire, recherche de stage...

Afin de vous libérer au maximum des problèmes logistiques et vous permettre de conserver toutes vos chances de réussite, le service Étudiant-Formation-Jeunesse de la Maison de la Nouvelle-Calédonie propose des solutions concrètes. Il s'appuie pour cela sur un réseau de partenaires, développé au fil du temps en Calédonie et en Métropole.

Mais la Maison de la Nouvelle-Calédonie est aussi un lieu de reconnaissance pour vous tous : à tout moment, vous trouverez une écoute, des conseils et vous pourrez vous sentir « chez vous » malgré la distance !

Prestations proposées par la Maison de la Nouvelle-Calédonie :

- Accueil groupé à Roissy.
- Aide personnalisée pour toutes vos démarches.
- Accompagnement de vos projets.
- Relations avec les associations pour votre accueil dans les villes de province.
- Gestion des étudiants boursiers confiés à la MNC par les Provinces Nord et Sud.

UN CENTRE DE RESSOURCES MULTIMÉDIA

Le centre de ressources de la Maison de la Nouvelle-Calédonie met à la disposition du public un important fonds d'ouvrages sur la Nouvelle-Calédonie ou d'auteurs calédoniens et des ordinateurs avec accès gratuit à Internet. Il doit s'enrichir progressivement pour atteindre 3 000 titres qui pourront par la suite être empruntés. Une boutique propose des livres d'écrivains calédoniens et des éditions de Nouvelle-Calédonie, ainsi qu'une sélection de produits calédoniens.

📍 LES CONTACTS DU SERVICE ÉTUDIANT-FORMATION-JEUNESSE

Chef de service
Catherine Vachet
catherine.vachet@mncparis.fr

Chargé d'action
Adrien Trohmae
sef@mncparis.fr
adrien.trohmae@mncparis.fr
Tél. : 01 42 86 70 22

Secrétaire
Moria Waheo
secretariat-etudiants@mncparis.fr
Tél. : 01 42 86 70 01

Pôle boursiers
Responsable
Laëtitia Saglibene
laetitia.saglibene@mncparis.fr

Assistant
Francis Ixeko
francis.ixeko@mncparis.fr
Tél. : 01 42 86 70 01

Maison de la Nouvelle-Calédonie
4 bis rue de Ventadour 75001 Paris
Métro Pyramides – Lignes 7 et 14
www.mncparis.fr

✳ LES PARTENAIRES AU SERVICE DES ÉTUDIANTS DE NOUVELLE-CALÉDONIE

CNOUS / CROUS
Dossier Social Étudiant
Bourse de l'État
Logement

GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE
Bourse territoriale de formation et Bourse d'affectation spéciale

PROVINCE DES ÎLES LOYAUTÉ
Bourses

ÉGIDE
Gestion des bourses provinciales

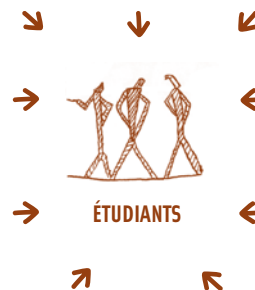
PROVINCE NORD
Bourses

ACESTE
Accompagnement pédagogique
Provinces Nord et Îles

PROVINCE SUD
Bourses

ACCOMPAGNEMENT
des étudiants Province Sud
Christian Couralet

MAISON DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE À PARIS



ACCUEIL À ROISSY

Le partenariat de la Maison de la Nouvelle-Calédonie avec le CNOUS permet aux étudiants calédoniens d'être accueillis sur le comptoir du CNOUS de l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle.

Pour bénéficier de cet accueil, contactez par courriel le service Étudiant-Formation-Jeunesse de la MNC, en indiquant l'heure et le numéro de vol :
sef@mncparis.fr
secretariat-etudiants@mncparis.fr

Dès que vous avez récupéré vos bagages, rendez-vous au comptoir du CNOUS

de 7 h à 22 h : Terminal 2F
Niveau arrivée – Porte 4

Vous pourrez ainsi obtenir tous les renseignements nécessaires à votre orientation pour rejoindre votre destination finale. Une mallette d'informations de la MNC vous sera remise.

Pour contacter les agents d'accueil du CNOUS :
Tél. : 01 48 62 41 49
ou 06 03 82 24 55

Contact MNC :
Moria Wahéo, secrétaire
Tél. : 01 42 86 70 01
ou 06 82 34 09 61 / 06 31 70 16 75



VOTRE INSCRIPTION

LES FORMALITÉS

- Droits d'inscription pour la rentrée universitaire 2011 / 2012
- S'inscrire et suivre son dossier d'inscription

p.12
p.13

VOTRE BOURSE

- Demander une bourse de l'État
- Demander une bourse des Provinces
- Percevoir votre bourse
- Les bourses du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

p.17
p.20
p.23
p.25

VOTRE SUIVI PÉDAGOGIQUE

- ACESTE CNAM
- L'accompagnement des étudiants de la Province Sud

p.26
p.27

Devant la Comédie-Française
à Paris.

LES FORMALITÉS

✂ DROITS D'INSCRIPTION POUR LA RENTRÉE UNIVERSITAIRE 2011 / 2012

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a fixé par arrêté les droits d'inscription pour la rentrée universitaire (sous réserve de modification).

Ils s'établissent comme suit :

- Licence et DUT : 174 €
- Master : 237 €
- Doctorat : 359 €

Voici quelques tarifs indicatifs pour les grandes écoles :

© INSTITUTS D'ÉTUDES POLITIQUES

Concours :

Concours commun Aix-en-Provence, Lille, Lyon, Rennes, Strasbourg, Toulouse : 180 € pour les non boursiers, 100 € pour les boursiers.
Bordeaux : 105 €
Grenoble : 100 €
Paris : 130 €

Frais de scolarité :

Aix-en-Provence : 800 €
Bordeaux : 800 € (pour les trois premières années) ou 1 000 € (pour les deux dernières années)
Lille : 800 €
Lyon : 550 €
Paris : de 0 € à 9 300 € (selon les revenus des parents)

Rennes : de 0 € à 800 € (selon les revenus des parents)
Strasbourg : 500 €
Toulouse : 725 €

© ÉCOLES D'INGÉNIEURS

Concours :

Entre 20 € et 30 € pour les boursiers, et environ 100 € pour les non boursiers.

Frais d'inscription :

Écoles nationales d'ingénieurs (ENI) : de 500 € à 700 €
Écoles Centrale : 472 € à 617 €
Écoles d'ingénieurs Polytech (11 écoles d'ingénieurs) : de 165 € à 533 €
Écoles des Mines : 450 € à 718 €
École nationale de l'Aviation Civile (ENAC) : 480 €
École nationale des Ponts-et-Chaussées : 1 067 €
École supérieure des Travaux Publics (ESTP) : 5 508 €
Instituts nationaux de sciences appliquées (INSA) : de 500 € à 700 €
Écoles nationales supérieures des Arts et Métiers (ENSAM) : 513 €
Universités de Technologie (UT) : 564 €

ATTENTION !

Pour vous donner plus de chances d'être admis, inscrivez-vous au moins dans trois établissements différents !

✂ S'INSCRIRE ET SUIVRE SON DOSSIER

Selon la formation supérieure visée, vous devez vous y prendre plusieurs mois voire parfois un an à l'avance pour déposer votre dossier d'inscription. Pour la plupart des filières, il faut dorénavant passer par un site Internet unique : www.admission-postbac.org. Ce calendrier vous indique les principales dates à retenir. En complément, renseignez-vous auprès du bureau de la scolarité de votre établissement ou de votre professeur principal. Autre source d'information utile : les sites web des établissements.

© OCTOBRE - NOVEMBRE - DÉCEMBRE

Écoles du secteur social. Les dossiers sont à retirer auprès de chaque école entre octobre et décembre, soit près d'un an avant une éventuelle intégration. Attention : pour les éducateurs de jeunes enfants, la date limite d'inscription au concours est en septembre ou octobre selon les écoles. Informez-vous auprès des DRASS (directions régionales des affaires sanitaires et sociales).

Écoles paramédicales. Les dossiers d'inscription au concours d'infirmier sont à retirer directement auprès des IFSI (Instituts de formation en soins infirmiers). Pour les autres écoles du secteur, contactez la DDASS (direction départementale des affaires sanitaires et sociales).

Écoles de commerce post-bac. Certains établissements commencent leurs inscriptions dès décembre, même s'ils sont nombreux à organiser plusieurs sessions d'admission (et donc d'inscription) sur l'année. Parmi elles, celles des concours communs SESAME (www.concours-sesame.net, du 15 décembre au 30 mars), ACCES (www.concours-acces.com, du 7 janvier au 27 mars) ou encore PASS (www.concours-pass.com, à partir du 15 décembre).

© JANVIER

Dossier unique d'inscription.

Dès le 20 janvier (et jusqu'au 20 mars), les élèves de terminale peuvent remplir leur « dossier unique d'inscription » dans le supérieur sur le site national www.admission-postbac.org. Attention : ceci ne concerne que les établissements publics ou privés sous contrat.

Brevets de Techniciens Supérieurs (BTS).

Les inscriptions débutent généralement en janvier et s'achèvent en mars ou avril.

Classes préparatoires. Les lycéens s'inscrivent en prépa publique ou privée sous contrat via le site www.admission-postbac.org. Pour une prépa privée hors contrat, contactez directement l'établissement.

Écoles d'architecture et écoles d'art.

Contactez directement les établissements pour vous inscrire.

Journées portes ouvertes.

Les établissements commencent à ouvrir leurs portes au public. Contactez-les directement pour connaître la date de ces journées.

DSE (dossier social étudiant). À partir du 15 janvier, début des retraits des DSE au CROUS pour effectuer à la fois une demande de bourse et de logement. Pour plus d'informations : www.cnous.fr.

Écoles d'ingénieurs post-bac (en 5 ans).

C'est le début des inscriptions aux concours par Internet pour une quarantaine d'écoles dont le diplôme est reconnu par la CTI (Commission du titre d'ingénieurs).
www.grandesecoles-postbac.fr.

© FÉVRIER

Instituts d'Études Politiques de province. L'IEP de Bordeaux précède tous les autres instituts d'études politiques en ouvrant ses inscriptions au concours début février.

Orientation active.

Cette démarche est mise en place afin d'informer et mieux accompagner les élèves de terminale et ainsi leur permettre de faire des choix réfléchis dans des filières leurs correspondant. Pour cela une préinscription avant le mois de mars sur le site www.admission-postbac.com est obligatoire. Le lycéen pourra émettre 12 vœux dans l'ordre de ses préférences. Ensuite l'université examine son dossier et donne son avis :

- le conforte dans ses choix,
- lui conseille une autre filière,
- lui propose un entretien pour un conseil personnalisé ou une information collective.

De mars à juin, le futur étudiant aura le droit de changer le classement hiérarchisé de ses vœux. En juin, aura lieu la phase d'admission. Le futur étudiant reçoit des propositions finales d'admission puis s'inscrit dans un établissement de l'enseignement supérieur.

© MARS

Le temps des vœux. L'enregistrement obligatoire des vœux des élèves passant le bac se termine dans la plupart des académies. Attention à bien suivre l'ensemble de la procédure.

IEP. Six instituts d'études politiques (Aix, Lyon, Strasbourg, Lille, Rennes et Toulouse) organisent pour la troisième année consécutive (première édition en juillet 2008) un concours commun d'entrée en première année. Début des inscriptions en mars.

© AVRIL / MAI

Dossier unique d'inscription. Date limite d'envoi des « dossiers-papier » téléchargés sur le site www.admission-postbac.org : début avril (date non précisée à ce jour). Début mai, les candidats peuvent savoir si leur(s) dossier(s) de candidature ont été reçu(s) par les établissements destinataires.

DSE (dossier social étudiant). Remise avant le 30 avril du DSE au CROUS pour effectuer à la fois une demande de bourse et de logement. Pour plus d'informations : www.cnous.fr.

Filières sélectives. Les commissions d'admission des filières sélectives donnent leurs premiers avis. En juin, les jeunes qui ont reçu un avis favorable au cours des différentes phases de réponse devront valider leur inscription.

- première phase : première quinzaine de juin ;
- deuxième phase : deuxième quinzaine de juin ;
- troisième phase : deuxième quinzaine de juillet.

Pour les écoles en cinq ans, une phase d'admission supplémentaire se déroule en juillet (suivre les actualités sur le site de la Maison de la Nouvelle-Calédonie). Dans la foulée, le lycéen contacte l'établissement dans lequel il a été retenu pour pouvoir y être admis à la rentrée. C'est l'inscription administrative.

CONSEIL

Dès le mois de janvier 2012, retrouvez les dates du calendrier 2012-2013 sur le site de la Maison de la Nouvelle-Calédonie : www.mncparis.fr

© JUIN - JUILLET

Universités. Les facs procèdent à leurs inscriptions administratives (paiement des droits d'inscription, délivrance de la carte d'étudiant et de l'assurance étudiant...). En général, elles envoient une convocation. Mais elles ne fournissent parfois qu'une date limite pour se présenter. À ne pas rater ! Après les vacances, les nouveaux étudiants devront s'occuper de leurs inscriptions pédagogiques (choix des options, des groupes de TD, etc.).

Sciences Po Paris. Le calendrier d'admission à Sciences Po s'étend de mars à août. Les dossiers sont à retirer début juin sur Internet et à déposer début juillet. Vous y mentionnez le campus souhaité (Paris, Dijon, Le Havre, Menton, Nancy ou Poitiers). Plus d'infos sur : www.sciencespo.fr

© SEPTEMBRE - OCTOBRE

Universités. En théorie, tous les élèves reçus au bac ont droit à une place à l'université... même s'ils ont oublié de se préinscrire en juillet. Dans ce cas, il faut adresser une demande auprès des secrétariats des facs lorsque celles-ci ne rencontrent pas de problèmes de capacités d'accueil, ou, pour les cas les plus délicats, auprès du rectorat.

BTS. Après avril, il faudra souvent se tourner vers les STS privées hors contrat. Néanmoins, il n'est pas rare que des désistements se produisent en septembre dans le public. Il ne faut donc pas hésiter à reprendre contact avec les établissements.

Écoles privées. De nombreuses écoles privées, notamment dans le commerce, recrutent encore durant l'été et jusqu'à la rentrée. Avant de faire son choix, différents critères sont à prendre en compte : existence ou non de labels officiels, coût des études, qualité de l'insertion professionnelle et résultats aux examens.

EN SAVOIR+

www.letudiant.fr/etudes/orientation/les-dates-a-retenir/dates-a-retenir.html
www.enseignementsup-recherche.gouv.fr



VOTRE BOURSE

✂ DEMANDER UNE BOURSE DE L'ÉTAT

Faites votre demande sur le site du CNOUS : www.cnous.fr

Vous prévoyez de faire vos études dans l'enseignement supérieur ?

Vous avez peut-être droit à une bourse sur critères sociaux du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour vous aider à financer vos études.

Pour avoir droit à une aide financière du ministère, il faut avoir moins de 28 ans au 1^{er} octobre de l'année universitaire et suivre une formation habilitée à recevoir des boursiers. Les aides sont ensuite attribuées en fonction des trois critères : les revenus du foyer fiscal, le nombre d'enfants à charge de la famille et l'éloignement du lieu d'études. En fonction de ces éléments, un barème est établi, et permet d'attribuer aux étudiants une aide financière.



Sur le parvis de la Bibliothèque François-Mitterrand à Paris.

☉ VOS INTERLOCUTEURS

Le Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires (CNOUS) a pour vocation de faciliter la vie des étudiants dans de nombreux domaines : bourses de l'État, logement, restauration, action sociale et culturelle. Il est à la tête des Centres Régionaux des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS). Vous devez rapidement constituer votre Dossier Social Étudiant (DSE) grâce auquel vous pourrez obtenir une bourse de l'État et un logement universitaire.

Les CROUS sont présents dans de nombreuses villes de France :

Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Corte, Créteil, Dijon, Grenoble, Lille, Limoges, Lyon, Metz, Montpellier, Nancy-Strasbourg, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Paris, Poitiers, Reims, Rennes, Rouen, Toulouse, Versailles.

Voir carte page 4.

CONSEIL

GUICHETS D'ACCUEIL POUR LA RENTRÉE

Vous pouvez prendre contact dès le mois de juillet avec les guichets uniques qui réunissent les informations et les services dont les étudiants ont besoin pour leur installation (universités, collectivités territoriales, services de l'État et tous les prestataires de services que sont la CAF, France Telecom ou EDF...)

Pour plus d'informations : www.cnous.fr

© LES ÉTAPES À SUIVRE

La demande doit être formulée entre le 15 janvier et le 30 avril, pour la rentrée universitaire suivante. Que vous soyez élève de terminale ou déjà étudiant, la procédure est la même : il faut constituer un Dossier Social Étudiant (DSE) via le site web du CNOUS. Il vous sera alors demandé de sélectionner votre CROUS : **sélectionnez celui de la ville de votre premier choix pour vos études, car la Nouvelle-Calédonie n'étant pas une académie, elle n'est pas proposée parmi les choix.**

CONSEIL

COMMENT SAVOIR SI VOUS POUVEZ PRÉTENDRE À UNE BOURSE DE L'ÉTAT ?

À partir du 15 janvier, connectez-vous sur le site www.cnous.fr et faites une simulation de bourse. Il suffit d'indiquer le montant des ressources de votre famille pour l'année précédente et le nombre de vos frères et sœurs. Vous aurez alors immédiatement une indication sur le montant de l'aide possible.

1. Préparer les documents nécessaires.

L'avis fiscal 2010 et votre numéro d'étudiant (INE) figurant sur la carte d'étudiant ou sur la confirmation d'inscription au baccalauréat.

2. Se connecter au site web de son CROUS (dans votre cas, celui de la ville de votre premier choix) à partir du 15 janvier. Si vous ne connaissez pas l'adresse du site du CROUS, vous pouvez y accéder via le portail : www.cnous.fr

3. Construire le Dossier Social Étudiant. Suivez attentivement les instructions écran par écran. Pour que le dossier soit validé, il est important d'aller jusqu'au dernier écran. Formulez vos vœux d'études (établissement et formation) dans les académies de votre choix. Vous pouvez formuler des vœux dans

plusieurs académies. Après votre saisie, vous pouvez suivre les différentes étapes du traitement de votre dossier sur le site Internet de votre CROUS.

4. Dans les 15 jours qui suivent, le CROUS vous envoie un dossier papier. Ce dossier récapitule les informations que vous avez saisies. Vérifiez-les en les complétant ou les modifiant si nécessaire.

5. Renvoyer le dossier signé rapidement au vice-rectorat qui se chargera de le vérifier avant de le transmettre à votre CROUS. Il doit être accompagné de toutes les pièces justificatives demandées. Vous pourrez remettre chèque et RIB (relevé d'identité bancaire) une fois arrivé en Métropole. Votre demande sera prise en compte à la date du retour de ce dossier papier au CROUS.

6. Le CROUS instruit le dossier et vous donne une réponse de principe dans les 15 jours. Dès validation des informations que vous avez fournies, le CROUS vous adresse une notification conditionnelle indiquant la décision d'attribution ou de refus de votre demande de bourse. Cette décision vous parviendra d'autant plus rapidement que vous aurez transmis au CROUS un dossier complet dans les délais impartis.

7. À la rentrée. Dès que le CROUS reçoit un justificatif prouvant votre inscription dans l'enseignement supérieur, il valide définitivement votre dossier et met en paiement votre bourse. Selon les académies, c'est vous qui devrez fournir ce justificatif au CROUS. Renseignez-vous auprès de votre établissement au moment de l'inscription.

✕ LES BOURSES NATIONALES DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE SUPÉRIEUR

Ces bourses sont destinées à permettre à leurs bénéficiaires d'entreprendre à la fin de leurs études secondaires, des études supérieures auxquelles, sans cette aide, ils auraient été contraints de renoncer en raison de leur situation familiale ou matérielle.

Ces bourses bénéficient aux étudiants inscrits en formation initiale dans les établissements d'enseignement supérieur agricole, publics ou privés sous contrat avec le ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche. Les boursiers sont soumis aux conditions d'assiduité aux cours, aux travaux pratiques ou dirigés, et aux stages obligatoires. Les candidats à l'attribution d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux doivent justifier, à la rentrée, de la possession du baccalauréat français ou d'un titre ou diplôme admis en dispense ou équivalence pour l'inscription en première année d'études supérieures. Pour une première demande de bourse les étudiants doivent être âgés de moins de 28 ans au 1^{er} octobre de l'année universitaire. À compter de l'âge de 28 ans, les étudiants ne doivent pas interrompre leurs études pour continuer à bénéficier d'une bourse. Les bourses sur critères sociaux sont attribuées en fonction des ressources et des charges parentales, ainsi que des charges de l'étudiant, appréciées au regard du barème national : elles sont attribuées au titre d'une année universitaire déterminée.

Selon les plafonds de ressources retenus, un échelon est attribué, il existe 7 échelons :

- échelon 0 : exonération des droits d'inscription et de sécurité sociale,
- échelons de 1 à 6 : **versements trimestriels** du montant de la bourse. Afin de connaître précisément la faisabilité de la demande, une simulation peut être réalisée à l'aide du dispositif : www.simulbourses.educagri.fr

© DÉMARCHES

1. Le dossier de demande de bourse doit être retiré auprès du « service scolarité » pour les étudiants inscrits dans une formation supérieure, cycle court (BTS agricole ou classe préparatoire) en lycée agricole. Et à la « direction des études et de la vie étudiante » pour les étudiants inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur agricole publics ou privés sous contrat.

2. Le dossier rempli doit être remis à l'établissement d'accueil de l'élève à la date indiquée par l'établissement (généralement pour le 1^{er} septembre). Les documents suivants sont téléchargeables au format PDF, sur le site : www.portea.fr/vie-scolaire-et-etudiante/bourses-et-aides/bourses-nationales-de-l-enseignement-superieur.html
Dossier de demande de bourse : Un arrêté du 12 août 2010 fixe les plafonds de ressources relatifs aux bourses d'enseignement supérieur du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche pour l'année universitaire 2011-2012.

✦ DEMANDER UNE BOURSE DES PROVINCES

Les bourses des Provinces sont octroyées indépendamment de la bourse de l'État.

Elles viennent en complémentarité.

PROVINCE SUD

◎ BOURSE D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Conditions d'éligibilité :

- Être de nationalité française.
- Être titulaire du baccalauréat ou diplôme admis en dispense ou équivalence pour l'inscription en 1^{re} année d'études supérieures ou avoir réussi un concours d'entrée de niveau baccalauréat dans une école ou un institut de formation.
- Être âgé de moins de 21 ans au 1^{er} janvier de l'année de la demande pour les candidats à un 1^{er} cycle d'études supérieures.
 - Être âgé de moins de 23 ans au 1^{er} janvier de l'année de la demande pour les candidats à un 2nd cycle d'études supérieures.
- Résider et avoir des intérêts matériels et moraux en Province Sud depuis au moins 6 mois.
- Ressources et charges des parents évaluées selon un barème des revenus annuels maximum (bourse sur critères sociaux).

Comment l'obtenir ?

(Première demande et renouvellement)

- Retrait des dossiers : début septembre.
- Dépôt des dossiers : avant le 31 octobre.
- Retrait et dépôt : Bureau d'Information et d'Aide aux Étudiants.
- Attribution sur avis d'une commission.

◎ PRIX D'ENCOURAGEMENT À LA RECHERCHE

Conditions d'éligibilité :

- Être de nationalité française.
- Être titulaire d'un DEA ou d'un DESS ou d'un master de recherche ou professionnalisant.
- Préparer une thèse ou un travail de recherche postdoctoral présentant un intérêt pour la Nouvelle-Calédonie et particulièrement pour la Province Sud.
- Durée de formation : 48 mois au plus.
- Ressources et charges du demandeur prises en compte.

Comment l'obtenir ?

- Retrait des dossiers : entre mai et juillet.
- Attribution sur avis d'une commission.

◎ PRIX D'EXCELLENCE DE LA PROVINCE SUD

Il vient récompenser vos efforts et votre réussite de l'année passée lors de l'obtention de votre diplôme.

Conditions d'éligibilité :

- Être de nationalité française.
- Résider et avoir des intérêts matériels et moraux dans la Province Sud depuis au moins 6 mois au 1^{er} janvier de l'attribution du prix.
- Avoir obtenu une note égale au moins à 16/20 à l'un des diplômes suivants : diplôme de l'enseignement supérieur universitaire du 1^{er} ou 2^e cycle, diplôme d'une école dépendant d'un ministère de l'État, diplôme d'une école spécialisée reconnue par l'État, ou bien avoir obtenu une note égale au moins à 14/20 au Brevet de Technicien Supérieur.
- Ne pas avoir redoublé l'année d'obtention du diplôme.
- Ne pas avoir obtenu plus de deux fois, consécutives ou non, le Prix d'Excellence de la Province Sud sur l'ensemble de son cursus post-baccalauréat.

Comment l'obtenir ?

- Fournir le relevé de notes faisant apparaître la moyenne générale obtenue au diplôme.
- Fournir tout document scolaire et/ou universitaire permettant d'apprécier l'excellence du parcours depuis l'obtention du baccalauréat.
- Retrait et dépôt des demandes : de juillet à décembre au BIAE.
- Attribution sur avis d'une commission.

Direction de l'Éducation de la Province Sud
(DES) – Service des bourses et aides scolaires
aux élèves et aux étudiants
2 rue Gallieni – BP 103
98846 Nouméa Cedex
Tél. : 24 60 01 ou 24 61 65 – Fax : 24 60 69
josiane.ayawa@province-sud.nc

CONTACT

◎ BOURSE D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

Conditions d'éligibilité :

- Être de nationalité française.
- Résider en Province Sud depuis au moins 6 mois.
- Poursuivre un cursus artistique entamé en Nouvelle-Calédonie dans une formation spécifique en école d'art ou dans un organisme de formation artistique.
- Bourse de mérite comportant une grille de critères sociaux.

Comment l'obtenir ?

- Retrait des dossiers : toute l'année.
- Dépôt des dossiers, session 1 : avant le 28 février, session 2 : avant le 15 juin.
- Attribution sur avis d'une commission.

Direction de la Culture de la Province Sud

16 rue Gallieni BP 2365
98846 Nouméa Cedex
Tél. : 24 60 90 - Fax : 24 60 91
culture@province-sud.nc

CONTACT

PROVINCE DES ÎLES LOYAUTÉ

◎ BOURSE D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Cette bourse est conditionnée à un engagement de la part de l'étudiant qui la perçoit. Il s'engage en effet à servir la Province des Îles pour une durée déterminée après la fin de ses études.

Conditions d'éligibilité :

- Être de nationalité française.
- Être titulaire du baccalauréat.
- Avoir le centre principal de ses intérêts matériels ou moraux en Province des Îles Loyauté.
- Avoir moins de 27 ans au 1^{er} janvier de l'année de demande.
- Plafond de ressources mensuelles fixé à :
 - 250 000 FCP pour la bourse,
 - 350 000 FCP pour la demi-bourse,
 - 450 000 FCP pour le prêt.Il sera relevé de 20 000 FCP par enfant inscrit dans le secondaire, 50 000 FCP par enfant effectuant des études supérieures.

Comment l'obtenir ?

- Première demande : retrait des dossiers début août à l'Hôtel de la Province des Îles à Lifou, à une antenne de la Province des Îles (à Nouméa, Maré ou Ouvéa).
- Dépôt des dossiers avant le 31 octobre de l'année précédant la rentrée universitaire (même si les résultats du baccalauréat ne sont pas connus) à l'Hôtel de la Province des Îles à Lifou, à une antenne de la Province des Îles (à Nouméa, Maré ou Ouvéa).
- Aucun dossier hors délai ne sera accepté par le service de l'enseignement.
- Avis d'attribution donné en commission provinciale de bourses.

⊗ BOURSE SPÉCIFIQUE

Cette bourse est conditionnée à un engagement de la part de l'étudiant qui la perçoit.

Il s'engage en effet à servir la Province des Îles pour une durée déterminée (normalement sept ans) après la fin de ses études ou doit rembourser les sommes perçues.

Conditions d'éligibilité :

- Être de nationalité française.
- Être titulaire du baccalauréat avec mention
ou d'un diplôme de niveau III (BTS, DUT...)
ou d'un diplôme universitaire français ou étranger reconnu par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie
ou préparer un diplôme d'ingénieur, d'une école de commerce, d'une École Normale Supérieure, d'une école vétérinaire agréée par l'Éducation nationale.

CONTACT

Direction de l'Enseignement, de la Formation et l'Insertion Professionnelle (DEFIP)

BP 47 - 98820 Wé - Lifou
Tél. : 45 49 46 - Fax : 45 52 25
Antenne de Nouméa :
Cellule Études Supérieures
Tél. : 28 18 26 - Fax : 28 06 00

Comment l'obtenir ?

- Les résultats obtenus pendant le parcours scolaire et/ou universitaire sont le principal critère de sélection. La BSIL n'obéit pas à des critères sociaux.
- Renouvellement : l'étudiant doit fournir avant le 15 décembre de chaque année ses résultats, à défaut sa bourse est supprimée. La BSIL n'est pas cumulable avec les autres bourses d'études supérieures.

PROVINCE NORD

⊗ BOURSE D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE LA PROVINCE NORD

L'étudiant bousier s'engage à servir la Province Nord pour une durée déterminée (normalement dix ans), au plus tard cinq ans après la fin de ses études.

Conditions d'éligibilité :

- Être de nationalité française.
- Être titulaire du baccalauréat.
- Résider et avoir des intérêts matériels et moraux en Province Nord.
- Prise en compte des revenus des parents.

Comment l'obtenir ?

- Retrait des dossiers : à partir du mois d'août.
- Lieux de retrait : dans les lycées d'enseignement général et professionnel, aux bureaux de la Province Nord, au CIDJ de Poindimié ou à l'antenne de Nouméa.
- Les demandes de bourse doivent parvenir à la Direction provinciale de l'enseignement avant le 30 octobre de l'année précédant la rentrée universitaire.
- Pour un renouvellement : le formulaire doit parvenir à la DEFIJ avant le 1^{er} novembre, accompagné des résultats obtenus au cours de l'année et aux examens.

⊗ BOURSE POUR ÉTUDIANT INFIRMIER

Cette bourse est conditionnée à un engagement de la part de l'étudiant qui la perçoit. Il s'engage en effet à servir la Province Nord pendant une durée déterminée (normalement sept ans) à compter de sa nomination comme stagiaire.

Conditions d'éligibilité :

- Être de nationalité française.
- Être titulaire du baccalauréat.
- Une durée de cinq années au moins de résidence en Nouvelle-Calédonie est nécessaire.

Comment l'obtenir ?

- Pour une première demande : les candidats aux bourses devront retirer un dossier à la DEFIJ ou à l'antenne de Nouméa avant le 30 décembre précédant la rentrée de l'organisme de formation.
- Pour un renouvellement : la bourse est attribuée pour la durée normale des études, elle peut être supprimée en cas d'échec ou d'interruption.

Première demande et renouvellement

- Retrait des dossiers : début août.
- Dépôt des dossiers : avant le 31 octobre.
- Retrait et dépôt :
 - dans les lycées d'enseignement général,
 - aux bureaux de la Province Nord.
- Attribution sur avis d'une commission.

⊗ BOURSES ET AIDES SPÉCIFIQUES

Une liste de filières spécifiques arrêtée par délibération de l'Assemblée de la Province Nord bénéficie d'un soutien particulier (agriculture, BTP, commerce, enseignement, industrie, mines, tourisme, santé, sports, pêche...).

Pour plus de renseignements, contactez la DEFIJ.

CONTACT

Direction de l'Enseignement, de la Formation et de l'Insertion de la Jeunesse (DEFIJ)

Hôtel de la Province Nord
BP 41 - 98860 Kooohné Cedex
Tél. : 47 72 27 - Fax : 47 72 31
defij-formation@province-nord.nc
Antenne de Nouméa
Tél. : 25 32 98 - Fax : 28 19 13

✕ PERCEVOIR VOTRE BOURSE

⊗ LES FORMALITÉS

Que vous soyez géré par Égide ou la MNC, vous allez devoir constituer un dossier auprès de votre organisme de référence.

Vous devez vous munir des pièces suivantes :

- une photocopie de votre pièce d'identité
- un relevé d'identité bancaire
- l'avis d'imposition de l'année 2010 de vos parents (pour la MNC uniquement)
- la photocopie du livret de famille.

Après la rentrée, afin de percevoir votre bourse, vous devrez impérativement faire parvenir les pièces suivantes :

- votre certificat de scolarité
 - une photocopie de l'adhésion à la mutuelle étudiante
 - une attestation de responsabilité civile.
- Ces organismes sont également tenus de vérifier votre assiduité et reçoivent vos résultats scolaires, d'un point de vue administratif. Ces documents du suivi de votre scolarité sont envoyés aux établissements que vous fréquentez et complétés par votre responsable pédagogique pour un retour à la Province.

⊗ BOURSIERS GÉRÉS PAR LA MNC

Accueil

Les étudiants boursiers primo-arrivants sont accueillis par la MNC à Roissy selon un calendrier et une répartition prévus par la Province d'origine. Les étudiants passent une nuit à Paris et constituent leur dossier administratif auprès de la MNC.

Le lendemain, ils rejoignent leur ville de résidence si toutes les conditions d'hébergement sont réunies. Dans le cas contraire, la MNC peut aider à la recherche d'un hébergement grâce à ses réseaux (associations ou partenaires).

Depuis la rentrée de septembre 2010, la MNC a ouvert un pôle boursiers. Cette gestion se poursuivra pour l'année 2011/2012.

Lors de la constitution du dossier de bourse à la MNC, les étudiants sont affiliés immédiatement à la Mutuelle des étudiants (LMDE). La photocopie de l'adhésion leur est remise.

Une animation par petits groupes avec un agent du service permet de cibler les difficultés et de répondre au mieux aux attentes de chacun.

Un regroupement à mi-parcours est prévu afin de faire un bilan et de donner les explications pour le renouvellement de la bourse.

⊙ QUELQUES CONSEILS

- Ouvrez un compte en banque avant votre départ auprès d'un organisme bancaire partenaire pour faciliter les démarches.
- Suivez votre Dossier Social Étudiant sur Internet et retournez les pièces qui vous sont réclamées pour pouvoir percevoir votre bourse ! N'hésitez pas à demander conseil à la MNC !
- Ouvrez une messagerie spécifique pour vos démarches administratives « prénom + nom@... », cela est plus facile pour la gestion de vos dossiers !
- Consultez régulièrement votre messagerie, des informations importantes peuvent vous être envoyées !
- Des réponses sont parfois nécessaires, ne négligez pas le côté administratif de la gestion de votre bourse !
- Préoccupez-vous de votre hébergement avant votre départ, soit auprès du CROUS, soit auprès de résidences privées.

Voir pages 29 à 37

⊙ RÉGIME DE LA DOUBLE BOURSE

Les étudiants bénéficiaires de la Bourse CROUS ou du ministère de l'Agriculture sont soumis au régime de la complémentarité dès le premier mois.

Pour plus d'informations, contacter le service étudiant : boursiers@mncparis.fr

Pour toute question concernant votre bourse, contacter :

- la responsable du pôle boursiers,
Laëtitia Saglibene

laetitia.saglibene@mncparis.fr

- l'assistant du pôle boursiers,

Francis Ixeko

francis.ixeko@mncparis.fr

⊙ GESTION DES BOURSIERS PAR ÉGIDE

Pôle Boursiers Outre-mer

Tél. : 01 40 40 59 39

boursiersoutremer@egide.asso.fr

Égide

28 rue de la Grange aux Belles – 75010 Paris

Tél. : 01 40 40 58 58

CONTACT

Délégations régionales et académiques

Selon le département du lieu de formation, vous dépendez d'une délégation spécifique.

Sur www.egide.asso.fr, un espace est réservé aux étudiants ou stagiaires calédoniens boursiers d'une formation ou du GIP Formation Cadres Avenir. Des informations d'ordre pratique, sur la réglementation des programmes de bourse y sont disponibles.

Les boursiers peuvent aussi consulter les opérations faites en leur faveur : virements, émission de billet...

Chaque étudiant ayant communiqué son adresse électronique avant sa prise en charge reçoit son mot de passe automatiquement.

Dans le cas contraire, cette adresse doit être transmise à Égide qui, à la demande, communique les mots de passe nécessaires à la connexion.

✳ LES BOURSES DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

⊙ BOURSE TERRITORIALE DE FORMATION

Cette aide du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie permet d'accomplir un cycle d'études ou de stages de formation professionnelle continue. Les domaines et les spécialités prioritaires sont fixés annuellement par le gouvernement. La bourse territoriale de formation (BTF) vise à favoriser l'acquisition d'une qualification reconnue répondant aux besoins économiques, sociaux et culturels de la Nouvelle-Calédonie. Pour bénéficier de cette bourse, il faut être âgé de 22 à 40 ans dans l'année civile d'attribution de la bourse, être de nationalité française et justifier de cinq ans au moins de résidence en Nouvelle-Calédonie.

La BTF est attribuée sur présentation d'un dossier établi par le candidat qui doit passer des entretiens afin de valider la pertinence de son projet professionnel.

À compter de la rentrée 2011, le suivi de la scolarité des boursiers BTF sera opéré par le pôle boursiers de la MNC.

Direction de la Formation Professionnelle Continue (DFPC)

4 avenue du Maréchal Foch

BP 110 – 98845 Nouméa Cedex

Tél. : 26 65 00 – Fax : 26 65 01

btf.dfpc@gouv.nc – www.dfpc.gouv.nc

CONTACT

⊙ BOURSE AVEC AFFECTATION SPÉCIALE

Chaque année, des bourses avec affectation spéciale peuvent être accordées à des candidats poursuivant des études supérieures, dans des spécialités non enseignées sur place, permettant l'accès sur titre ou par concours aux catégories A (niveau bac+4) et B (niveau bac+2) de la fonction publique de la Nouvelle-Calédonie.

Les candidats aux bourses avec affectation spéciale devront remplir les conditions requises par la réglementation pour l'accès à la fonction publique de la Nouvelle-Calédonie. Ils devront également souscrire l'engagement de servir dix ans à compter de leur nomination en qualité de stagiaire dans le cadre territorial choisi.

Direction des Ressources Humaines et de la Fonction Publique Territoriale (DRHFPT) service de l'Emploi et de la Formation

18 avenue Paul-Doumer

BP M2 – 98849 Nouméa Cedex

Tél. : 25 61 33 ou (35)

chantal.bruneteau@gouv.nc

CONTACT

Ces bourses sont attribuées chaque année en fonction d'un plan de prévision des besoins dans la fonction publique de la Nouvelle-Calédonie pour les années à venir fixant la liste des formations pouvant faire l'objet de l'octroi d'une bourse. La campagne des bourses avec affectation spéciale se situe chaque année entre février et mai.

⊙ BOURSE D'ENCOURAGEMENT À LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE

Cette bourse est destinée aux étudiants doctorants qui préparent une thèse ou des travaux de recherche présentant un intérêt pour la Nouvelle-Calédonie.

Direction de l'Enseignement de la Nouvelle-Calédonie (DENC)

Service de la coordination administrative

19 rue du Maréchal Foch

BP 8244 Nouméa Cedex

Tél. : 23 96 00 – Fax : 27 29 21

denc@gouv.nc

CONTACT

VOTRE SUIVI PÉDAGOGIQUE

Pour mettre toutes les chances de votre côté et réussir vos études, vous pouvez bénéficier d'un soutien pédagogique.

✕ ACESTE-CNAM

Cette cellule assure l'accompagnement des stagiaires et des étudiants des programmes :

- CA (Cadres Avenir),
- ABS (Après Bac Service),
- Province Nord,
- Province des Îles Loyauté.

L'Aceste possède deux départements :

- un département formation continue à Nouméa où sont dispensés des enseignements variés dans le secteur tertiaire et l'industrie,
- une cellule pédagogique chargée de l'ingénierie pédagogique de programmes de formation à Nouméa et à Toulouse.

La cellule pédagogique de l'Aceste assure l'accompagnement des étudiants allant suivre des formations en Métropole. Il s'agit de mettre tout en œuvre pour maintenir, nourrir et renforcer leur motivation.

L'un des points forts de ce programme réside dans le suivi personnalisé des étudiants et stagiaires :

- identification au sein de la structure d'un tuteur pédagogique,

- rencontre sur site avec les responsables des formations et les étudiants en moyenne deux fois par an afin d'identifier :
 - les temps forts des programmes de formation,
 - les difficultés que pourraient rencontrer les étudiants durant leur année de formation,
 - la pertinence de cours de soutien individualisés dans certaines disciplines pouvant représenter un obstacle pour la validation du diplôme.

ACESTE Toulouse :

2, rue du Libre Échange
31500 Toulouse
Tél. : 05 34 25 22 22 (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 18 h)
Responsable : Pascale Lavaure
pascale.lavaure@aceste.com

ACESTE Nouméa :

14 rue de Verdun - BP 3562
98846 Nouméa Cedex
Tél. : (00 687) 28 02 98
aceste@lagoon.nc
www.aceste.com



✕ L'ACCOMPAGNEMENT DES ÉTUDIANTS DE LA PROVINCE SUD

La Province Sud a mis en place un accompagnement spécifique en faveur des étudiants boursiers. L'objectif de cet accompagnement est de mettre sur l'orbite du succès l'étudiant qui débute les études supérieures en Métropole. C'est un vrai défi, mais il est essentiel de pouvoir donner davantage confiance aux étudiants dans leurs projets d'études et, au-delà, dans leurs aspirations professionnelles.

Pour cela, les rencontres sur les lieux mêmes de formation des étudiants offrent une position privilégiée, un moment fort de recueil d'informations croisées venant des intéressés eux-mêmes et des équipes pédagogiques. L'instauration d'un dialogue permanent avec les responsables des structures d'accueil est un élément-clé de l'accompagnement. La proximité se traduit également par des échanges réguliers par téléphone et par courrier électronique afin de répondre rapidement aux interrogations qui jalonnent chaque parcours.

Les regroupements constituent un autre temps fort de l'accompagnement. La constitution de groupes de travail permet aux participants d'agir de manière active, non seulement dans le cadre immédiat des études mais aussi dans une perspective durable de développement personnel.

Aider l'étudiant à mieux se connaître et à mieux connaître son environnement contribue à l'accès à l'autonomie, à la définition du projet personnel, à la dynamique des études de chaque bénéficiaire de ce dispositif.

Un volet social est inclus dans cet accompagnement et consiste à intervenir sur toutes les questions d'ordre pratique relatives à la vie matérielle, mais aussi personnelle de l'étudiant. L'accompagnement social s'entend comme un espace confidentiel de parole, d'écoute, d'informations et de conseil.

Christian Couralet

Centre Mercure
6 rue des prairies – 40100 Dax
Tél. : 05 58 74 06 32 ou 06 77 75 86 64

CONTACT

CONTACT



VOTRE LOGEMENT

OÙ SE LOGER ?

- À la Cité internationale universitaire de Paris p.30
- Aux Estudines p.32
- Avec l'Office national pour le logement étudiant p.33
- Dans le parc locatif privé p.33

À SAVOIR POUR UNE LOCATION

- Conseils p.34
- Formalités administratives p.34
- La colocation : avantages et inconvénients p.36

AIDES AU LOGEMENT

- Deux aides différentes p.37
- Taxe d'habitation p.37

OÙ SE LOGER ?

✦ À LA CITÉ INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE DE PARIS

La Maison de la Nouvelle-Calédonie à Paris a signé, sous l'égide du gouvernement et des trois Provinces, une convention de partenariat avec la Cité internationale universitaire de Paris (CIUP). Ce partenariat permet à 60 étudiants calédoniens de bénéficier d'un hébergement de qualité. Attention : le droit à résidence pouvant être accordé pour trois années consécutives, 60 logements ne seront pas disponibles chaque année. En conséquence, ne seront attribuées que les places libérées.

⊙ SITUATION

Au sud de Paris, dans le 14^e arrondissement, la Cité internationale universitaire de Paris accueille 5600 étudiants, chercheurs et artistes de plus de 130 nationalités. Avec ses 40 maisons réparties dans un parc de 34 hectares, c'est une véritable ville où l'on trouve un bureau de poste, une agence bancaire, un restaurant universitaire, de nombreuses installations sportives et culturelles.

⊙ NOS RÉSIDENCES

Maison des Provinces de France

www.ciup.fr/fr/les_maisons/maison_provinces_france
55, boulevard Jourdan – 75014 Paris
Tél. : 01 53 80 61 00 – Fax : 01 53 80 61 01
22 chambres individuelles

Fondation Victor Lyon

www.ciup.fr/fr/les_maisons/fondation_victor_lyon
21, boulevard Jourdan – 75014 Paris
Tél. : 01 44 16 65 61 – Fax : 01 44 16 64 08
23 chambres individuelles

Maison du Cambodge

www.ciup.fr/fr/les_maisons/maison_du_cambodge
27, boulevard Jourdan – 75014 Paris
Tél. : 01 58 40 83 00 – Fax : 01 58 40 83 01
15 chambres individuelles

⊙ VOTRE CHAMBRE

- Meublée, réfrigérateur individuel.
- Sanitaires privés complets (lavabo, douche, WC).
- Ligne téléphonique (communications payantes).
- Connexion internet haut débit.
- Draps et couvertures fournis.

⊙ SERVICES DANS CHAQUE MAISON

- Cuisines communes (plaques de cuisson, évier, casiers individuels pour la vaisselle).
- Salle de détente.

- Salle de travail (tables, chaises).
- Salle informatique.
- Laverie avec lave-linge, sèche-linge, tables à repasser.
- Boîtes à lettres au rez-de-chaussée.
- Accueil.

⊙ SERVICES À LA CIUP

Installations sportives : 2 stades, 1 gymnase, 1 piscine, 8 terrains de tennis, 1 salle de musculation...

⊙ RESTAURATION

À l'intérieur de la Cité :
1 restaurant universitaire, 1 brasserie.

⊙ INSCRIPTIONS

Obligation pour chaque candidat, avant le 15 juin, de s'inscrire en ligne sur le site : www.ciup.fr, en respectant la procédure. Parallèlement, et à fins d'identification par la MNC, vous devez également vous inscrire en ligne sur le site de la MNC www.mncparis.fr avant le 15 juin. Le service Étudiant-Formation-Jeunesse de la MNC prendra alors directement contact avec vous par retour de mail pour accuser réception de l'inscription et vous informer des résultats de la commission d'attribution.

⊙ REDEVANCE MENSUELLE

509 euros (accès internet inclus) pour une chambre de 14 à 16 m².
Allocation logement non déduite (elle se monte à 95 euros environ par mois pour les non boursiers et à 105 euros pour les boursiers).
Une aide mensuelle de 100 euros est versée par la MNC au titre des Provinces et du gouvernement.

Conditions particulières :

- Le mois complet est facturé pour un séjour débutant entre le 1^{er} et le 15.
- Les chambres sont réservées du 1^{er} septembre au 30 juin.

- un demi mois est facturé pour un séjour débutant entre le 16 et le 31 (arrivées hors septembre uniquement).
- Un dépôt de garantie est exigé à l'arrivée : 1 mois de redevance remboursé à la fin du séjour en l'absence de dégradations.
- Possibilité de conserver la chambre pendant la période estivale.

⊙ ACCÈS À LA CIUP

- RER ligne B : station Cité universitaire
- Tram T3 : station Cité universitaire ou Montsouris.
- Métro ligne 4 : station Porte d'Orléans
- Stations Vélis' face aux 6 et 15, boulevard Jourdan.

⊙ CRITÈRES D'ADMISSION

- Étudiants boursiers de l'État et des Provinces,
- titulaires d'une bourse avec affectation spéciale (BAS) ou d'une bourse territoriale de formation (BTF) du gouvernement de la NC,
- filières conventionnées avec Paris : médecine (médecin, dentiste ou sage-femme), Sciences Po,
- licences 3 (les filières inexistantes à l'Université de NC sont prioritaires),
- filières Master et Écoles d'ingénieur,
- doctorats.

ATTENTION !

Les étudiants de BTS, IUT, DUT ainsi que les licences 1 et 2 ne sont pas admis à la CIUP. Les étudiants doivent être majeurs à la date d'entrée à la CIUP et attester d'une réussite à l'année N-1.

⊙ CRITÈRES DE RÉADMISSION

- (maximum 3 années consécutives).
- Certificat de bonne conduite à la CIUP délivré par la MNC,
 - validation de l'année universitaire (résultats positifs).

☉ COMMUNICATION DES ADMISSIONS

Réunion de la commission d'attribution à la MNC et sélection des candidats selon les critères harmonisés (fin juin). Lors de cette commission, seront également étudiées les demandes de renouvellement de candidatures qui auront été préalablement examinées avec la CIUP.

Par ailleurs, la commission arrête une liste complémentaire, par ordre de priorité, en cas de désistement, de non renouvellement ou de nouvelles disponibilités. Les listes établies par la MNC sont envoyées au gouvernement et aux trois Provinces pour avis.

Dès le retour de la validation par ces institutions, les étudiants sont avertis par courriel début août. Un courrier de notification officiel leur parvient ensuite de la MNC (fin juillet). La CIUP est destinataire des résultats de la commission et informe les étudiants de leur affectation de résidence.

Les étudiants peuvent également prendre contact avec le secrétariat du service Étudiant pour obtenir les renseignements concernant leur affectation.

☉ OBLIGATIONS RÉCIPROQUES

Les candidats retenus devront s'engager :

- à respecter les dates de réservation (des dérogations pourront être accordées en cas de stage à l'étranger),
 - à informer la MNC en cas de problèmes inhérents au paiement de la redevance,
 - à restituer les clés avant leur départ.
- La MNC s'engage à rencontrer les résidents à la CIUP au cours du 1^{er} trimestre de l'année universitaire,
- à informer la MNC de l'organisation de soirées festives.

✂ AUX ESTUDINES

La Maison de la Nouvelle-Calédonie à Paris a signé une convention de partenariat avec les Estudines Île-de-France. Elle permet aux étudiants calédoniens de bénéficier d'un accès privilégié dans huit résidences récentes et bien desservies. Les résidences Les Estudines proposent des logements fonctionnels et des services adaptés aux besoins des étudiants. Les Estudines offrent un cadre idéal pour réussir ses études et son entrée dans la vie active. Elles proposent des appartements meublés et/ou équipés allant du studio au trois-pièces, et comprenant pièce principale, kitchenette, entrée et salle d'eau. Chaque logement dispose d'un accès à Internet.



☉ LES ESTUDINES LES ACADÉMIES DE VINCENNES

23 avenue des Murs du Parc
94300 Vincennes
Tél. : +33 (0)1 43 70 40 61
vincennes.lesacademies@estudines.com
Métro ligne 1, station : Château de Vincennes.

☉ LES ESTUDINES GALLIENI

44 boulevard Gallieni
93360 Neuilly-Plaisance
Tél. : +33 (0)1 43 70 40 61
neuilly.gallieni@estudines.com
RER A, station : Neuilly-Plaisance.

☉ LES ESTUDINES DU LANDY

39/49 rue Émile-Cordon
93400 Saint Ouen
Tél. : +33 (0)1 43 70 40 61
saintouen.landy@estudines.com
Métro ligne 13, station : Mairie de Saint-Ouen.

☉ LES ESTUDINES CHARLES-DE-GAULLE

139 avenue Jean-Lolive
93500 Pantin
Tél. : +33 (0)1 43 70 40 61
pantin.degaulle@estudines.com
Métro ligne 5, station : Église de Pantin.

☉ LES ESTUDINES DESCARTES

10 rue Émile-Reynaud
75019 Paris
Tél. : +33 (0)1 43 70 40 61
paris.descartes@estudines.com
Métro ligne 7, station : Porte de la Villette.

☉ LES ESTUDINES PARIS-VITRY

22/28 rue Pierre-Sémard
94400 Vitry
Tél. : +33 (0)1 43 70 40 61
vitry.semard@estudines.com
RER C, station : Vitry-sur-Seine.

☉ LES ESTUDINES SAINT-MANDÉ

72 rue Claude Érignac
93100 Montreuil
Tél. : +33 (0)1 48 18 02 13
montreuil.saintmande@estudines.com
Métro ligne 1, station : Saint-Mandé
Bus 86 et 325, station : Saint-Mandé.

☉ LES ESTUDINES PARIS-IVRY

4, rue Jean-Jacques Rousseau
94200 Ivry
Tél. : +33 (0)1 53 14 21 21.
paris.ivry@estudines.com
Métro ligne 14, station : Bibliothèque, puis bus 325, station : Bruneseau.

CONSEIL

Grâce à ce partenariat, vous bénéficiez d'une réduction de 100 € sur les frais de dossier pour la réservation de votre logement.

Pour en savoir plus : www.estudines.com

✂ AVEC L'OFFICE NATIONAL POUR LE LOGEMENT ÉTUDIANT

Des liens étroits entre l'ONLE (Office national pour le logement étudiant) et la Maison de la Nouvelle-Calédonie permettent un accès privilégié à l'ensemble de ses résidences. Passez par le service Étudiant pour entrer en contact avec les services de l'ONLE.

EN SAVOIR+

www.leclubetudiant.com

✂ DANS LE PARC LOCATIF PRIVÉ

Vous pouvez également recourir au parc locatif privé. Pour trouver des studios et appartements, consultez les petites annonces dans la presse et sur Internet, ou rendez-vous directement dans des agences immobilières.

Dans le cas où vous passez par une agence, sachez qu'il vous faudra régler des frais en plus du prix de la location :

- frais d'installation,
- caution.

Chercher un appartement dans le parc locatif privé offre certains avantages par rapport aux cités universitaires : possibilité d'être logé plus près de son école, de bénéficier d'une surface plus importante, dans un environnement moins « scolaire ». Cependant, il faut être vigilant quant au choix de son logement. Certains propriétaires et agents immobiliers sont peu scrupuleux et louent des appartements délabrés. Il faut donc se méfier des « bonnes affaires », parfois regrettables.

À SAVOIR POUR UNE LOCATION

✕ CONSEILS

Avant de choisir votre appartement, vérifiez les éléments suivants.

• **Situation** : la facilité pour se rendre de son appartement à son université : distance, lignes de métro, lignes de bus...

• **Charges** : il s'agit d'un montant fixe à ajouter au loyer tous les mois.

Il correspond à l'entretien des parties communes, aux taxes locatives, à la fourniture en eau et chauffage...

Pour un loyer de 400€, elles ne devraient pas dépasser les 40€. Attention, l'électricité n'est généralement pas prise en compte dans les charges.

• **Double vitrage** : eh oui, l'hiver métropolitain est parfois rude !

Si l'appartement ne dispose pas de double vitrage, il va faire frisquet et la facture de chauffage risque d'être salée.

• **Chauffage** : s'assurer qu'il fonctionne bien. Vérifier s'il s'agit d'un chauffage central ou personnel (dans le premier cas, vous ne contrôlez pas son utilisation). Enfin, renseignez-vous pour savoir si son prix est compris dans les charges ou s'il s'agit d'un chauffage électrique (dans ce cas, la facture d'électricité sera plus élevée).

• **Installation électrique** : des prises situées à côté d'un robinet, des câbles qui dépassent d'un mur, des montages électriques douteux... autant de facteurs de risque à prendre en compte. Normalement, le propriétaire est tenu

de mettre son installation électrique aux normes.

• **Installations sanitaires** : vérifiez toujours que les robinets et la chasse d'eau fonctionnent, qu'il n'y a pas de fuites... Des détails qui peuvent s'avérer très gênants une fois installé. Vérifiez également que le chauffe-eau est en bon état.

✕ FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

Une fois le choix effectué, place aux formalités administratives ! Certaines sont indispensables.

⊙ LE BAIL

Le bail, ou contrat de location, est un document essentiel pour le propriétaire comme pour le locataire. En précisant clairement les droits et obligations de chacun, il favorise les bonnes relations. C'est dans le contrat de bail qu'est précisé le prix du logement. Vérifiez donc bien ce détail avant de signer.

⊙ L'ÉTAT DES LIEUX

Avant d'entrer dans votre appartement vous devez effectuer l'état des lieux des locaux avec le propriétaire. Il s'agit de vérifier l'état dans lequel se trouve l'appartement avant que vous en preniez possession. C'est un document que vous devez conserver, il sera utile lorsque vous aurez à faire l'état des lieux à la sortie de votre appartement.

⊙ SOYEZ ATTENTIF À L'ÉTAT DES LIEUX

d'entrée et notez bien tous les détails que vous remarquerez (fissures sur les murs, parquets qui gondolent, carrelage ébréché, brûlures de cigarette sur la moquette, etc.), cela évitera que des dégradations vous soient injustement reprochées à l'état des lieux de sortie.

⊙ LE DÉPÔT DE GARANTIE

Il s'agit d'une somme versée par le locataire au propriétaire pour garantir l'exécution de ses obligations locatives. Ce montant est restitué à la fin de la location. Le dépôt de garantie ne peut excéder l'équivalent d'un mois de loyer hors charges pour un logement vide. Le propriétaire dispose de deux mois après la restitution des clés pour vous reverser le dépôt de garantie.

⊙ LA CAUTION

Quand il loue son appartement, le bailleur demande une garantie de paiement : une personne (généralement un membre de la famille ou un proche) se porte alors caution pour le locataire. Cela signifie que si le locataire ne s'acquitte pas de son loyer, la personne qui s'est portée caution s'engage à payer à sa place.

ATTENTION !

On ne peut pas vous obliger à avoir une caution en Métropole. La loi autorise la caution d'une personne en Nouvelle-Calédonie (art. 55 de la loi pour le développement économique des outre-mer). En cas de difficulté sur ce sujet, prévenir la MNC qui interviendra auprès du bailleur et saisira les autorités compétentes.

La MNC a passé des conventions avec des

banques, la Société Générale, la BCI / BRED et la BNP / Paribas, qui peuvent se porter caution si l'étudiant a moins de 26 ans.

⊙ L'ASSURANCE

La loi impose aux locataires deux obligations en matière d'assurance :

- s'assurer contre les risques locatifs (dégâts des eaux, incendie, vol...)
- justifier de l'assurance au bailleur lors de la remise des clés, puis chaque année.

⊙ DÉMARCHES À EFFECTUER

À l'entrée dans le logement, le locataire doit prévoir le paiement du premier mois de loyer et de la provision pour charges, d'un dépôt de garantie représentant un mois de loyer hors charges, la commission de l'agent immobilier le cas échéant, ainsi que la souscription d'une assurance, et les frais d'emménagement.

⊙ PIÈCES À FOURNIR

- une photocopie de votre pièce d'identité (carte d'identité, passeport),
- les trois derniers bulletins de salaire de votre garant,
- un justificatif de domicile du garant (quittance EDF, avis de taxe d'habitation...).

Certaines autres pièces peuvent également vous être réclamées :

- votre dernier avis d'imposition ou celui de votre garant,
- votre carte d'étudiant ou un certificat de scolarité (celle de l'année précédente, si vous n'avez pas encore la nouvelle),
- une photocopie de la pièce d'identité de votre garant,
- l'attestation d'employeur de votre garant,
- une photocopie de la taxe foncière ou des impôts locaux si votre garant est propriétaire,
- votre RIB (relevé d'identité bancaire),
- les quittances de loyer de votre précédente location.

✕ LA COLOCATION : AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS

Avec l'augmentation du prix des loyers dans la plupart des villes de France, une nouvelle pratique s'est développée : la colocation. Il s'agit de louer un même appartement à deux ou plusieurs. Les colocataires peuvent être amis ou se rencontrer dans le cadre d'une recherche de colocation. Quoi qu'il en soit, il est important de connaître certains éléments avant de se lancer dans la grande aventure de la colocation.

◎ DES AVANTAGES INDISCUlables

- **Un loyer réduit**, car divisé par le nombre de colocataires.

- **Une surface au sol plus importante.**

• Des économies au quotidien :

les produits d'entretien sont achetés en commun ; le prix de l'électricité, du téléphone et d'Internet est divisé par le nombre de colocataires ; vous pouvez décider d'acheter la nourriture en commun.

◎ INCONVÉNIENTS ET RISQUES

- **Païement du loyer** : si le propriétaire vous fait signer une clause de solidarité (c'est souvent le cas dans le cadre d'une colocation), les colocataires sont redevables de la totalité du loyer. Si un colocataire ne paie plus sa part du loyer, le propriétaire peut demander aux autres colocataires de payer la totalité du loyer.

- **Aléas de la vie sociale** : si vos colocataires invitent souvent du monde et font du bruit, cela peut vous déranger, particulièrement en période de révisions.

◎ ÉLÉMENTS À PRÉVOIR

- **Modalités de partage du loyer** : si les chambres ont la même surface, il faut diviser le loyer par le nombre de colocataires. Si les chambres n'ont pas la même superficie, tirez à la courte-paille ou arrangez-vous à l'amiable, puis établissez un prorata en fonction de la surface.

- **Gestion de la nourriture** : chacun paie sa nourriture et la range sur une étagère distincte, ou bien la nourriture est achetée en commun. Dans ce cas, veillez à ce que personne n'abuse du système en consommant davantage que les autres et assurez-vous que chacun paie sa part. Les bons comptes font les bons colocataires.

- **Savoir-vivre, ménage et vaisselle** : chacun range ce qu'il dérange, chaque colocataire prévient les autres avant d'inviter quelqu'un à l'appartement, les petit(e)s ami(e)s peuvent venir mais ne doivent pas « squatter » l'appartement pendant une semaine... Toutes ces modalités doivent être convenues à l'avance.

www.colocation.fr
www.infologement.org

EN SAVOIR+

AIDES AU LOGEMENT

Vous pouvez tous bénéficier de l'aide au logement versée par l'État à condition que vos parents ne perçoivent plus les allocations familiales. Vous pouvez effectuer votre demande d'aide au logement en ligne, auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). www.caf.fr

N'hésitez pas à contacter le secrétariat du service Étudiant de la MNC pour vous aider à accomplir ces formalités ! À la CIUP, le Bureau d'accueil des étudiants en mobilité (BAEM) vous aide dans ces démarches administratives.

✕ DEUX AIDES DIFFÉRENTES

◎ L'AIDE PERSONNALISÉE AU LOGEMENT (APL)

Vous pouvez percevoir l'APL si votre résidence est un logement qui a fait l'objet d'une convention passée entre le bailleur et l'État.

L'APL est versée directement par la CAF au bailleur ; le locataire ne verse donc au propriétaire que le solde restant.

CONSEIL

Déposez rapidement votre demande auprès de la CAF sur www.caf.fr !

◎ L'ALLOCATION DE LOGEMENT À CARACTÈRE SOCIAL (ALS)

Si votre résidence principale ne remplit pas les conditions ouvrant droit à l'APL, vous pouvez néanmoins bénéficier de l'Allocation logement (ALS). Cette aide est versée directement à l'étudiant.

✕ TAXE D'HABITATION

La **taxe d'habitation est un impôt obligatoire**, établi annuellement.

Vous êtes redevable de cet impôt à partir du moment où vous occupez un logement (parc locatif privé ou résidence étudiante) au 1^{er} janvier de l'année en cours.

Il est encaissé pour le compte de la commune.

www.impots.gouv.fr

EN SAVOIR+

Dans certains cas, en fonction de votre situation personnelle ou des locaux, vous pouvez bénéficier d'une exonération ou d'une limitation de cette taxe.



VOTRE SANTÉ

VOTRE COUVERTURE SOCIALE

- L'assurance maladie : une protection indispensable!
- L'assurance responsabilité civile

p.40

p.41

PRÉVENTION

- L'alcool
- Le tabac
- Les drogues
- Les infections sexuellement transmissibles

p.42

p.43

p.43

p.43

Au bord de la Seine.

VOTRE COUVERTURE SOCIALE

✕ L'ASSURANCE MALADIE : UNE PROTECTION INDISPENSABLE !

Votre affiliation à la sécurité sociale sera effective à compter du 1^{er} octobre et jusqu'au 30 septembre de l'année suivante.

Vous avez ainsi droit au remboursement de vos soins en cas de maladie ou de maternité pendant toute la durée de votre année universitaire.

© QUAND VOUS INSCRIRE ?

Au moment de votre inscription administrative dans un établissement d'enseignement supérieur (université, IUT, BTS, classe préparatoire). Pour cela, il vous suffira de choisir une mutuelle qui gère la sécurité sociale des étudiants (la part obligatoire) mais également la part complémentaire (comme une mutuelle traditionnelle). La Maison de la Nouvelle-Calédonie invite les étudiants calédoniens à choisir la LMDE avec laquelle une convention de partenariat a été signée.

À compter de la rentrée 2010/2011, tous les étudiants boursiers gérés par la Maison de la Nouvelle-Calédonie seront automatiquement affiliés à la LMDE lors de la constitution de leur dossier de bourse au service Étudiant.



© LA CARTE VITALE

La carte Vitale vous sera demandée lors des soins médicaux et à la pharmacie. Si vous avez choisi la LMDE – Centre 601 comme gestionnaire de Sécurité Sociale, c'est la LMDE qui se chargera de demander l'édition de votre carte vitale.

Attention : les délais d'obtention de cette carte sont longs car sa fabrication respecte plusieurs étapes.

Veillez à toujours répondre aux demandes qui vous seront adressées par le gestionnaire de votre carte Vitale dénommé GIE SESAM – Vitale.

Les trois étapes pour obtenir votre carte vitale :

1. Vous recevez un premier courrier qu'il faudra renvoyer avec votre photo et un justificatif d'identité.
2. Un second courrier vous est adressé vous demandant de renvoyer votre ancienne carte vitale. Vous devez préciser « 1^{re} affiliation ».
3. Vous recevez votre nouvelle carte vitale.

© LA COTISATION

Le montant de la cotisation à la sécurité sociale étudiante est de 206 € pour l'année universitaire 2011 / 2012. Vous la réglez en même temps que les droits d'inscription dans votre université ou votre établissement d'enseignement supérieur.

NB : si vous êtes boursier de l'État, vous êtes exonéré du paiement de la cotisation à la sécurité sociale étudiante, sur présentation de l'avis conditionnel ou définitif d'attribution de bourse pour l'année à venir. À défaut de pouvoir présenter ce justificatif lors de votre inscription administrative, vous devrez payer la cotisation à la sécurité sociale étudiante. Elle vous sera remboursée, à votre demande, dès présentation du justificatif auprès de votre caisse d'assurance maladie.

✕ L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

C'est une assurance obligatoire si vous êtes boursier et qui vous sera également réclamée par votre propriétaire lors de la remise des clefs de votre appartement. La LMDE propose également une assurance responsabilité civile.

Dans le cadre de la gestion de votre bourse par la MNC, vous bénéficiez d'un complément à 100% des tarifs de la Sécurité sociale, la MNC ayant souscrit pour vous une Mutuelle « Tous Soins ».
Vous bénéficiez également de l'assurance Responsabilité civile.

EN SAVOIR +

www.ameli.fr/assures/droits-et-demarches/par-situation-professionnelle/vous-faites-des-etudes/index.php
LMDE : www.lmde.fr/lmde/default.asp
SMEREP : www.smerep.fr
VITTAVI : www.vittavi.fr

PRÉVENTION

CE QU'IL FAUT SAVOIR

Le passage à la majorité, suivi du départ pour la Métropole, est parfois l'occasion de faire de nouvelles expériences. L'alcool et le tabac sont désormais à portée de main, les parents sont loin... On se laisse tenter, on y prend goût, puis s'installe l'habitude.

✕ L'ALCOOL

S'il est consommé raisonnablement, l'alcool peut être le compagnon idéal d'un bon repas ou d'une soirée entre amis. Mais dès qu'on commence à le consommer en quantité importante ou de manière régulière, il devient un danger pour la santé. Au même titre que le tabac, l'alcool peut devenir une drogue !

© RAPPELS :

Chaque année, l'alcool est responsable d'environ 45 000 décès.

L'alcool est la première cause de mortalité chez les 15-24 ans (27 % des tués sur la route).

Risques de coma éthylique : faute de soins, cette perte de connaissance – due à une absorption d'alcool excessive – peut mener à la mort.

Le pouvoir désinhibant de l'alcool peut conduire à des rapports sexuels non protégés, exposant les filles à des grossesses non désirées et les deux partenaires à des affections

sexuellement transmissibles.

Pour certains, boire beaucoup permet de s'intégrer dans un groupe, de montrer qu'on est comme les autres. Pour d'autres, cela permet de s'affirmer, de prendre les devants et d'être moins timide. Chez les garçons, l'alcool est aussi une manière d'exacerber sa virilité. Pourtant, boire ne vous rendra pas plus viril et à peine moins timide... et vous en paierez le prix ! Outre les maux de tête et autres désagréments des lendemains de fête, c'est aussi votre santé que vous mettez en danger sur le long terme : cancers, maladies du foie et du pancréas, troubles cardio-vasculaires, maladies du système nerveux et troubles psychiques sont souvent le résultat d'une consommation d'alcool trop importante.

Si vous sentez que vous développez une forme d'addiction à l'alcool, ne perdez pas de temps et agissez rapidement. Plus vous anticiperez une éventuelle dépendance, plus il sera facile de vous en sortir. Ne culpabilisez pas et trouvez quelqu'un à qui en parler : vos amis dans un premier temps, votre médecin si vous pensez que cela peut être sérieux. Il existe de nombreux sites Internet qui sauront vous conseiller.

✕ LE TABAC

Vous avez déjà été mis en garde au lycée et au collège sur les dangers de la cigarette. Vous connaissez les risques pathologiques liés au tabac : cancers, maladies cardio-vasculaires, cataracte, ulcères, pneumonie... Maintenant que vous êtes majeurs, responsables et informés, c'est à vous de prendre les décisions qui s'imposent.

Écoute Alcool : 0 811 91 30 30

(Ligne anonyme ouverte tous les jours, de 14h à 2h du matin).

Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie (ANPAA) : www.anpaa.asso.fr

Tabac info-service : 0 825 309 310
www.tabac-info-service.fr

www.drogues-dependance.fr
www.parlonsdrogue.org
www.drogue-danger-debat.org

✕ LES DROGUES

La Nouvelle-Calédonie est particulièrement touchée par le fléau du cannabis. Vous-même en avez peut-être déjà consommé. S'il existe une certaine tolérance sur le Caillou en ce qui concerne la consommation occasionnelle de cannabis, sachez qu'en Métropole, l'absorption ou la détention de drogues, quelles qu'elles soient, est sévèrement punie. Si vous êtes contrôlé en possession de drogue, vous risquez des amendes, voire des peines de prison. Mais les vrais dangers sont bien entendu ceux qui pèsent sur votre santé.

En Métropole, on trouve aussi beaucoup de drogues dures, qui présentent des risques bien plus élevés que de fumer un joint. Cocaïne, LSD et héroïne sont à éviter comme la peste.

CONTACT

Sachez vous montrer fort et dire non. Vous avez la vie devant vous : ne la gâchez pas pour un cachet d'ecstasy ! Si vous avez peur de développer une dépendance à une drogue, n'hésitez pas à en parler à votre médecin. Vous pouvez aussi consulter les nombreux sites Internet sur le sujet.

✕ LES INFECTIONS SEXUELLEMENT TRANSMISSIBLES

Les relations amoureuses sont toujours de belles histoires, cependant veillez à prendre les mesures nécessaires pour ne pas mettre en danger votre vie et celle de votre partenaire.

Contre les infections sexuellement transmissibles (IST), parmi lesquelles le sida ou les hépatites B et C, il n'existe qu'un seul moyen de se protéger efficacement : le préservatif. Vous pouvez vous en procurer en pharmacie, dans des distributeurs ou dans la plupart des centres de prévention. Si vous avez eu un rapport non protégé, effectuez au plus vite un test de dépistage : plus tôt une infection est dépistée, mieux elle se soigne et moins graves seront ses conséquences à long terme.

Site de l'OMS, consacré aux IST : www.who.int/topics/sexually_transmitted_infections/fr

SIDA info-service : www.sida-info-service.org
Ligne d'urgence : 0 800 040 800

EN SAVOIR+



VOTRE VIE AU QUOTIDIEN

GÉRER VOTRE BUDGET

- Ouvrir un compte en banque
- Limiter vos dépenses

p.46
p.47

MANGER, S'HABILLER

- Resto U
- Cuisiner soi-même
- S'habiller

p.48
p.48
p.49

COMMUNIQUER

p.50

SE DÉPLACER

- En Île-de-France, en province
- Se déplacer en train

p.51
p.52

TROUVER UN JOB ÉTUDIANT

p.54

FAIRE DU SPORT

p.55

SE DISTRAIRE

p.56

Devant le musée
du Louvre à Paris.

GÉRER VOTRE BUDGET

✕ OUVRIR UN COMPTE EN BANQUE

La Maison de la Nouvelle-Calédonie à Paris a signé des conventions pour des partenariats bancaires afin de faciliter vos démarches.

◎ PARTENARIAT BANCAIRE BCI / BRED

Grâce au partenariat BCI/BRED, vous pouvez ouvrir un compte en Métropole directement de Nouvelle-Calédonie, de Nouméa ou de l'Intérieur et des Îles. C'est un progrès considérable.

- Ouverture d'un compte à partir de n'importe quelle agence BCI,
- les comptes sont ouverts à la BRED, banque populaire,
- gestion bancaire au quotidien en Métropole en gestion à distance au sein d'une structure dédiée.

CONTACT

BCI / BRED

BCI : Véronique Legras
Tél. : 25 64 95 – v.legras@bci.nc

Contact des conseillers Bred Espace International au 0 820 336 100
espace.international@bred.fr



◎ PARTENARIAT BANCAIRE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

« Une banque, ici et là-bas... », en partenariat avec la Maison de la Nouvelle-Calédonie à Paris.

Vous venez d'obtenir votre bac et vous poursuivrez vos études en Métropole l'an prochain ? Bénéficiez de l'Offre Privilège réservée exclusivement aux Calédoniens étudiant en Métropole.

Avant votre départ, la Société Générale Calédonienne de Banque facilite votre ouverture de compte Société Générale en Métropole afin que vous puissiez effectuer vos premières démarches simplement (obtention d'un RIB, virement des parents, bourse, envoi de vos moyens de paiement directement à votre domicile en Nouvelle-Calédonie*...).

À votre arrivée en France métropolitaine, un interlocuteur privilégié est à votre disposition à Paris, à deux pas de la Maison de la Nouvelle-Calédonie à Paris, mais est également joignable sur une ligne téléphonique et via une adresse mail Internet dédiées aux étudiants calédoniens.

* sous réserve de délais suffisants.

En plus de gérer vos comptes sur Internet, vous pourrez aussi effectuer toutes vos opérations dans une des 2 200 agences du réseau Société Générale en Métropole.

CONTACT

Société Générale Calédonienne de Banque

Renaud Raffin
Tél. : 25 73 46 – renaud.raffin@sgcb.nc

Société Générale :

Tél. : +33 (0) 1 44 53 41 55
ou + 33 (0) 6 73 70 99 81
parislafayette.caledonie@socgen.com



◎ PARTENARIAT BANCAIRE BNP PARIBAS

BNP Paribas vous propose l'ouverture de votre compte en Métropole depuis la Nouvelle-Calédonie dans l'agence la plus proche de votre futur lieu d'études ou dans notre agence en ligne : la Net'Agence. Nous sommes situés à moins de 300 mètres de la Maison de la Nouvelle Calédonie et pouvons ouvrir votre compte chèque sans rendez-vous dès votre arrivée en France (si vous n'avez pu le faire avant).

CONTACT

BNP Paribas Nouvelle-Calédonie

Adeline Bertinotti
Tel : (687) 25 84 05
adeline.bertinotti@bnpparibas.com

BNP Paribas Paris

Guillaume Balavoine
Tél : +33 (0) 1 44 94 54 22
guillaume.balavoine@bnpparibas.com



✕ LIMITER SES DÉPENSES

Étudier loin de sa famille oblige à apprendre à gérer son budget. À titre indicatif, le tableau ci-dessous vous indique le prix moyen des dépenses mensuelles principales.

Ce budget vous semble énorme, vous pensez ne pas y arriver ? Vous avez toujours la possibilité de trouver un petit job étudiant ! Celui-ci vous permettra d'arrondir vos fins de mois et d'éviter de vous retrouver à découvert, à condition qu'il n'empiète pas sur votre temps de travail : vos études doivent rester votre priorité.

En province, ce budget peut être légèrement inférieur, les loyers et le coût de la vie étant moins élevés !

ATTENTION !

1 € = 119,33 FCP

	En euros	En FCP
Logement	500	59 650
Nourriture	200	23 900
Transports urbains	40	4 775
Fournitures scolaires	30	3 580
Loisirs	100	11 940
Divers*	100	11 940
Total par mois	970	115 785

CONSEIL

Pour mieux gérer votre compte, choisissez une carte bleue Visa Electron à débit immédiat.

* abonnement téléphonique, Internet, imprévus...

MANGER, S'HABILLER

✂ RESTO U

Les restaurants universitaires sont ouverts à tous les étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur agréé par la sécurité sociale. Ils sont situés à proximité des sites universitaires. On trouve même des cafétérias dans l'enceinte des facultés et de certaines écoles pour satisfaire un petit creux entre les cours.

Dans les 450 restaurants universitaires de l'Hexagone, pour environ 3 €, vous pouvez manger un repas complet composé d'une entrée, d'un plat chaud et d'un dessert. Les menus proposés sont élaborés par des équipes de professionnels. Ils offrent toutes les garanties sanitaires. L'hygiène de chaque restaurant est soumise à des contrôles nationaux et régionaux réguliers.

✂ CUISINER SOI-MÊME

Si vous avez la possibilité de cuisiner, vous trouverez dans chaque ville de nombreux commerces et grandes surfaces pratiquant des prix très raisonnables. Pensez tout de même à comparer les prix, certains supermarchés pratiquent des prix un peu onéreux pour un budget étudiant. Évitez également les petites épiceries de quartier, où les prix sont souvent beaucoup plus élevés qu'en grandes surfaces et qui doivent rester une solution de dépannage quand vous n'avez plus de beurre ou de jus d'orange !

⊙ DES SAVEURS NOUVELLES

Partager un repas entre copains reste un moment très convivial qui permet de limiter les dépenses si tous participent. Profitez-en pour améliorer vos talents de cuisinier et découvrir de nouvelles saveurs.

Il existe en Métropole toute une gamme de produits et d'aliments de qualité introuvables en Nouvelle-Calédonie : charcuteries, fromages, fruits frais européens, etc.

Si vous n'avez pas d'idée, n'hésitez pas à investir dans un livre de cuisine étudiante, il en existe des dizaines qui proposent des plats alléchants et à petits prix ! Internet regorge également d'idées en tout genre.

⊙ MANGER SAINEMENT

Quoi qu'il en soit, veillez toujours à ne pas sauter de repas et à manger équilibré. N'oubliez pas de consommer des fruits et légumes, parents pauvres de l'alimentation étudiante ! Limitez la consommation de matières grasses, de produits sucrés et de sel. Des habitudes alimentaires saines vous permettent de rester en forme et en bonne santé, mais aussi de mieux vous concentrer et de travailler plus efficacement ! Si vous vous sentez faible ou fatigué, n'hésitez pas à consulter un médecin qui vous prescrira au besoin des vitamines ou des compléments alimentaires.

✂ S'HABILLER

Le climat change... À chaque saison sa garde-robe ! En hiver, il faudra vous équiper pour affronter le froid et la neige !

⊙ PARÉS POUR L'HIVER !

En Métropole, l'hiver dure du 21 décembre au 21 mars. En cette saison, les températures peuvent tomber extrêmement bas. En janvier, il fait en moyenne 6° à Toulouse, 4° à Paris et 1° à Strasbourg, sachant qu'il arrive régulièrement que le thermomètre descende en dessous de 0° ! Il neige une quinzaine de jours par an à Paris, deux fois plus à Strasbourg.

N'oubliez pas de prévoir un budget pour votre garde-robe hivernale. En plus des écharpes, gants et bonnets, prévoyez d'investir dans un manteau chaud, c'est indispensable. Pensez aussi à acheter une paire de chaussures qui tiennent chaud et résistent à la pluie : marcher dans la neige ou dans des flaques d'eau quand il fait 2° peut s'avérer une expérience désagréable quand on n'a qu'une paire de souliers en toile !

COMMUNIQUER

✕ TÉLÉPHONE

Vous êtes de la génération portable ! Les offres sont alléchantes, les mobiles proposés rivalisent de nouveautés ! Attention cependant, ces petites merveilles de technologie peuvent vite devenir une ruine !

Quelques conseils :

- choisissez avec soin votre forfait, il existe des forfaits bloqués pour éviter les factures exorbitantes ;
- surveillez votre compte régulièrement ;
- si vous avez un budget réduit, il existe des cartes rechargeables type « carte liberté ». Les communications sont certes plus onéreuses mais vous évitez les hors-forfait et pouvez réguler vos communications en fonction de vos besoins !

Et surtout, évitez d'appeler vers la Nouvelle-Calédonie avec votre téléphone portable, le prix des communications est extrêmement élevé. Si vous voulez joindre vos parents ou des amis restés sur le Caillou utilisez le logiciel *Skype* (voir ci-après).

✕ INTERNET

L'ordinateur est devenu l'outil indispensable de la vie quotidienne des étudiants, pour le travail, mais aussi pour les loisirs ! *MSN*, *Skype*, des moyens de communiquer à moindres frais !

Si vous ne possédez pas d'ordinateur, vous trouverez toujours un cyber café à proximité de votre lieu d'habitation. Les écoles, facultés, divers lieux d'étude possèdent généralement une salle informatique.

Et si vous êtes à Paris, la Maison de la Nouvelle-Calédonie met gracieusement à votre disposition un cyber espace ! Attention, ne vous laissez pas tenter par les offres des opérateurs proposant des forfaits Internet+télé+téléphone illimités. Soyez vigilants et comparez bien les prix !

Demandez des conseils aux étudiants ou contactez le service Étudiant-Formation-Jeunesse de la Maison de la Nouvelle-Calédonie à Paris qui se fera un plaisir de vous renseigner !

SE DÉPLACER

En tant qu'étudiant, vous bénéficiez de tarifs privilégiés pour les transports.

✕ EN ÎLE-DE-FRANCE

⊙ LA CARTE IMAGINE R

Imagine R c'est moins cher : jusqu'à 50 % d'économie par rapport au « Passe Navigo » traditionnel. Simplicité, liberté, souplesse, économie !

Pour bénéficier du forfait imagine R, il faut :

- avoir moins de 26 ans au 1^{er} septembre de l'année,
- être étudiant, collégien ou lycéen.

Pour vous abonner, vous devez retirer un dossier d'inscription dans les stations et gares suivantes : guichets de métro, RER, gares Transilien SNCF, terminus de bus des transporteurs.

Il faut joindre certaines pièces à ce dossier et une photo d'identité.

- **Étudiants** : joindre à votre dossier un certificat de scolarité ou une photocopie de la carte d'étudiant pour l'année concernée par le titre de transport.

- **Boursiers** : joindre votre attestation de bourse pour que vos paiements soient ajustés.

✕ EN PROVINCE

Dans les villes de province, les étudiants bénéficient également de tarifs privilégiés pour les transports. Chaque ville propose des conditions tarifaires intéressantes, n'oubliez pas de vous renseigner, vous ferez des économies !

Où se renseigner :

Bordeaux : www.infotbc.com

Grenoble : www.semitag.com

Lille : www.transpole.fr

Lyon : www.tcl.fr

Marseille : www.rtm.fr

Montpellier : www.montpellier-agglo.com/tam/index2.php

Nantes : www.tan.fr

Nice : www.lignedazur.com

Poitiers : www.mairie-poitiers.fr/rubriques/pratique/sedeplacer

Rennes : www.star.fr

Strasbourg : www.cts-strasbourg.fr

Toulouse : www.tisseo.fr

www.imagine-r.com

EN SAVOIR +

✂ SE DÉPLACER EN TRAIN

Le train permet de voyager rapidement, confortablement et pour des prix corrects à travers tout le pays.

⊙ LES DIFFÉRENTS TRAINS

TGV (trains grande vitesse): trains les plus rapides (320 km/h) et les plus modernes du réseau ferroviaire français. Le réseau est centré sur Paris et permet de rallier de nombreuses grandes villes françaises et européennes. Il dessert 188 villes en France et près de cinquante villes hors de France.

TER (transports express régionaux): ils desservent les destinations situées à l'intérieur d'une région administrative (en Lorraine, par exemple, ce service s'appelle Métrolor) ainsi que les gares proches des régions voisines.

Transilien: réseau de trains de banlieue dans la région Île-de-France. Il est également composé du réseau express régional d'Île-de-France (RER) qui relie Paris et la banlieue parisienne.

Corail: d'autres trains qui relient Paris avec les villes de province (moins rapides que le TGV). Corail Lunéa propose des trains de nuit.

⊙ POUR RÉSERVER VOS BILLETS

• **Dans une gare SNCF***: vous pouvez acheter, échanger ou éventuellement vous faire rembourser vos billets de train. Des automates sont également à disposition dans la plupart des gares.

• **En ligne**: sur le site Voyages SNCF (www.voyages-sncf.com). Vous pouvez consulter depuis chez vous les différents tarifs et horaires proposés pour un même trajet, réserver votre billet et le payer. Il ne vous restera plus qu'à le retirer à un guichet ou un automate (ou à l'imprimer chez vous). Plus vous anticiperez vos voyages, plus les prix seront avantageux!

Si vous voyagez à plusieurs, essayez de réserver en même temps: vous pourrez ainsi obtenir des places côte à côte!

ATTENTION!

Le site www.sncf.com est le site institutionnel de l'entreprise. Pour réserver vos billets, il faut bien vous rendre sur le site www.voyages-sncf.com

⊙ LA CARTE 12-25

Si vous êtes âgé de moins de 25 ans, prenez la carte 12-25 de la SNCF! Pour un prix initial de 49€, elle offre des réductions de 25 % à 60 % sur le prix des billets. Elle est généralement rentabilisée dès le premier achat. Ne l'oubliez pas quand vous voyagez, car elle est exigée à bord lors des contrôles.

EN SAVOIR+

Plus de détails sur la carte 12-25 : www.12-25-sncf.com

⊙ PRENDRE LE TRAIN

Vous prenez le train pour la première fois? Pas de panique! Il vous suffit de réserver et de payer votre billet de train (par Internet ou directement dans une gare) et de vous présenter quelques minutes avant le départ. Contrairement aux aéroports, il n'y a ni contrôle de sécurité, ni enregistrement des bagages. Il vous faut simplement composer votre billet (l'insérer dans une machine prévue à cet effet qui va le « poinçonner ») avant de monter à bord. Vous pouvez donc sans problème arriver cinq minutes avant le départ. Il est cependant préférable d'être un peu en avance afin d'éviter le stress: contrairement à l'avion, le train part pile à l'heure indiquée sur le billet (« départ à 11 h 26 » signifie qu'à 11 h 27 le train est parti!). Les voyageurs retardataires n'ont plus qu'à racheter un billet pour le prochain train... à condition qu'il y ait encore des places disponibles!

Une fois dans le train, il est fort probable que vous ayez une place réservée. Dans ce cas, trouvez votre « voiture » (il s'agit en réalité d'un wagon), puis votre numéro de siège, ces deux indications étant mentionnées sur votre billet. Pour des raisons de sécurité, n'oubliez pas d'étiqueter vos bagages. Après le départ, le contrôleur passera pour vérifier les billets: présentez le vôtre avec votre carte de réduction (il peut également vous demander une pièce d'identité). Il ne vous reste plus qu'à profiter du voyage et des paysages qui s'offrent à vous!

Si vous avez oublié de composer votre billet avant de monter dans le train, interpellé le contrôleur (vous le repérez facilement à son uniforme gris et à sa casquette) dès que vous le voyez pour le prévenir.

* Société nationale des chemins de fer

TROUVER UN JOB ÉTUDIANT

✂ TRAVAILLER POUR ARRONDIR LES FINS DE MOIS

Si vous êtes motivé et débrouillard, vous trouverez un petit boulot qui vous convient !

Sur les sites étudiants, de nombreuses offres d'emploi dans des secteurs variés vous permettront de trouver un job qui vous correspond ! Pensez également à lire les petites annonces dans les commerces à proximité de votre lieu de résidence.

✂ TROUVER UN JOB D'ÉTÉ

Besoin d'argent pour financer vos vacances d'été ou votre prochaine rentrée scolaire ? Les jobs d'été s'annoncent comme la solution idéale !

© HÔTELLERIE, RESTAURATION, TOURISME

Ce sont des secteurs qui font appel à de nombreux saisonniers. Pléthore de jobs vous attendent : serveur, barman, bagagiste, portier, veilleur de nuit, femme de chambre, réceptionniste, commis de cuisine, accueil et services dans les fast-foods, parcs d'attraction, discothèques, etc.

© LE SECTEUR AGRICOLE

De mi-mai à fin octobre, les exploitants des régions agricoles et viticoles de France ont besoin de main-d'œuvre supplémentaire. Partez à la cueillette ou aux vendanges selon le climat et le calendrier. Si vous n'avez pas peur des courbatures, lancez-vous à l'assaut des pommes, poires, abricots, maïs, pêches, pruneaux, cerises, céréales, melons, laitues, etc. Pour ce qui est des vendanges, les connaissances et les gestes techniques s'acquièrent rapidement.

© COMMERCE, VENTE, DISTRIBUTION

S'il y a un job d'été incontournable, c'est bien celui d'hôte/hôtesse de caisse. Pendant l'été, les libres-services, les grandes et moyennes surfaces recrutent énormément d'étudiants, souvent pour remplacer le personnel parti en congés. Postulez le plus tôt possible.

EN SAVOIR+

www.studyrama-jobs.com

Centre d'information et de documentation pour la jeunesse : www.cidj.com

FAIRE DU SPORT

Vous pratiquez la planche à voile, le hobie cat ou le kitesurf en Nouvelle-Calédonie ? À moins d'étudier à Biarritz ou en Bretagne, il y a fort à parier que vous allez devoir changer certaines de vos habitudes en matière de sport !

✂ LES INFRASTRUCTURES SPORTIVES

On trouve dans toutes les villes des piscines municipales ou privées, la plupart étant couvertes et souvent très fréquentées. Toutes les grandes villes disposent également de salles de gym et de musculation, de clubs de danse et de salles d'arts martiaux.

© SPORTS COLLECTIFS

Toutes les villes possèdent des terrains de sport. Le football est très populaire (2 millions de licenciés en France) et il est facile de trouver un terrain. Le handball, le volley et le tennis sont aussi très pratiqués, mais plus souvent en intérieur qu'en extérieur en raison du climat. On trouve facilement des terrains de rugby et de basket.

Votre venue en Métropole peut aussi être l'occasion de découvrir d'autres sports : le hockey sur glace, le patinage ou le ski par exemple.

✂ LE SPORT À L'UNIVERSITÉ ET DANS LES ÉCOLES

Pour un petit supplément à l'inscription, toutes les universités et écoles proposent une option sport. Vous pouvez ainsi bénéficier de toutes les infrastructures de votre université (piscine, gymnase, salles de sport collectif, terrains de football, etc.). Si votre niveau de pratique est suffisant, vous pourrez même jouer dans une équipe universitaire et participer aux championnats universitaires.

Certaines écoles ou filières d'universités organisent également de grands rassemblements sportifs, comme le critérium inter-IEP qui oppose pendant trois jours près de deux mille étudiants venus des neuf Instituts d'études politiques de France dans de très nombreuses épreuves sportives.

Les écoles organisent souvent des sorties au ski pendant les vacances de février. C'est l'occasion de partir en vacances aux sports d'hiver pour un prix intéressant et avec vos camarades de promotion !

EN SAVOIR+

Fédération française de sport universitaire :
www.sport-u.com

SE DISTRAIRE

En dehors de vos études, profitez des multiples loisirs qu'offre la France et l'Europe! Vous n'aurez que l'embarras du choix.

✂ CINÉMA ET SPECTACLES

Le cinéma est le loisir préféré des jeunes... Vous pourrez aussi aller voir des concerts, représentations théâtrales et spectacles de danse, et découvrir des artistes exceptionnels.

Les étudiants bénéficient de tarifs réduits, mais renseignez-vous auprès de votre université ou de votre mutuelle étudiante qui proposent parfois des cartes offrant des réductions encore plus avantageuses que la carte étudiant.

✂ MONUMENTS ET MUSÉES

Les monuments historiques, comme la Tour Eiffel ou le château de Versailles, méritent d'être visités : le patrimoine architectural français est un des plus riches au monde.

La France regorge de musées : les plus visités à Paris sont le musée du Louvre et le centre Georges-Pompidou (Beaubourg), le museum d'Histoire naturelle, les musées des Sciences et techniques, la cité des Sciences et de l'Industrie de La Villette. Prêtez attention aux expositions temporaires qui sont l'occasion de découvrir les œuvres d'artistes prestigieux. L'entrée des musées et monuments nationaux est gratuite pour les moins de 26 ans. Profitez-en!

✂ DES FESTIVALS TOUTE L'ANNÉE

Vous avez le choix parmi de nombreuses manifestations culturelles et festives qui témoignent du dynamisme culturel en France et en Europe. C'est l'occasion de vous ouvrir à la diversité des cultures d'Europe et du monde.

⊙ JANVIER

- **Festival de la bande dessinée d'Angoulême** www.bdangouleme.com
- **Les folles journées de Nantes** (festival de musique classique). www.follejournee.fr
- **Festival du court-métrage de Clermont-Ferrand**. www.clermont-filmfest.com

⊙ AVRIL

- **Printemps des musées** (entrées gratuites dans de nombreux musées en France, expositions spéciales, animations). printempsdesmusees.culture.fr
- **Printemps de Bourges** (festival de musique, tous genres). www.printemps-bourges.com
- **Festival des Artefacts de Strasbourg** (festival de musique, tous genres). www.festival.artefact.org

⊙ MAI

- **Festival de Cannes** (cinéma). www.festival-cannes.com

⊙ JUIN

- **Fête de la musique** (nombreux concerts à travers toute la France et de nombreux pays d'Europe). fetedelamusique.culture.fr
- **Fête du cinéma** (pendant une semaine, 1 place achetée = les suivantes à 3€). www.feteducinema.com
- **Féria de Nîmes** (grande fête populaire, avec concerts, bals populaires, corridas et défilés). www.sortiranimes.com/feria.php

⊙ JUILLET

- **Francofolies de La Rochelle** (festival de musique, tous genres). www.francofolies.fr
- **Festival de théâtre d'Avignon**. www.festival-avignon.com
- **Festival Paris quartiers d'été** (festival artistique pluridisciplinaire). www.quartierdete.com
- **Festival des Vieilles Charrues à Carhaix** (plus grand festival de musique français, tous genres). www.vieillescharrues.asso.fr

⊙ AOÛT

- **Jazz à Marciac** (festival de jazz). www.jazzinmarciac.com
- **Eurockéennes de Belfort**. festival.eurockeennes.fr
- **Festival interceltique de Loriet** (festival de musique celtique). www.festival-interceltique.com

⊙ SEPTEMBRE

- **Journées du patrimoine** (dans plus de 40 pays d'Europe, ouverture gratuite de musées, monuments et sites historiques). www.journeesdupatrimoine.culture.fr
- **Technoparade de Paris** (festival de musique électronique). www.technoparade.fr

⊙ DÉCEMBRE

- **Transmusicales de Rennes** (festival de musique, tous genres). www.lestrans.com

✂ LES MANIFESTATIONS ORGANISÉES EN PARTENARIAT AVEC LA MAISON DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE À PARIS

- Salon de l'agriculture (février, mars)
- Salon du livre de Paris (mars)
- Festival du cinéma des pays du Pacifique Sud Rochefort (juin)
- Salon du livre de l'outre-mer (octobre).

La Maison de la Nouvelle-Calédonie à Paris organise également dans ses locaux du quartier de l'Opéra, des spectacles, rencontres et conférences.

www.mncparis.fr et sur Facebook

EN SAVOIR +

LES GUIDES ÉTUDIANTS

On trouve dans toutes les grandes villes universitaires des guides à l'intention des étudiants et des jeunes, souvent gratuits. Ils sont édités par des associations étudiantes, des écoles ou par la commune. Ils regroupent de conseils pour les bourses, les logements, les installations sportives ou les orientations scolaires, mais également de bons plans et d'adresses sympa pour sortir, faire du shopping ou aller au resto.



QUE FAIRE SI...

On dit souvent que les années étudiantes sont parmi les plus belles et les plus insouciantes de la vie. Cependant, les choses peuvent parfois mal tourner. Déprime, accident, vol... on n'est jamais à l'abri d'un imprévu ! Voici quelques conseils pour réagir de manière appropriée dans des situations difficiles.

✂ JE N'AI PLUS D'ARGENT ET JE SUIS À DÉCOUVERT

Votre relevé bancaire affiche un solde négatif ? Vous ne pouvez plus retirer d'argent au distributeur ? Vous vous retrouvez sans le sou et vous ne pouvez même plus acheter votre sandwich ? Pas de panique ! Toutefois, il faut agir rapidement et efficacement.

☉ CONTACTEZ VOTRE BANQUE

Appelez votre banque pour clarifier les choses. Dites à votre banquier que c'est exceptionnel et que vous allez remédier à cette situation au plus vite. Expliquez-lui que vous êtes étudiant, que vous apprenez à gérer votre budget ; il devrait se montrer compréhensif ! Vous pouvez aussi négocier une exonération d'agios (frais retenus pour certaines transactions bancaires et lorsque vous êtes à découvert).

Appelez vos parents. Expliquez-leur la situation et rassurez-les en leur précisant que c'est exceptionnel. Si le découvert est important, vous pouvez aussi leur demander de virer une petite somme d'argent sur votre compte pour réduire, voire combler le découvert.

☉ SOYEZ RAISONNABLE

Adaptez votre rythme de vie à vos moyens. Évitez les snacks et les restaurants, privilégiez les restos U. Quand vous sortez, ne dépensez pas des sommes folles pour régler des consommations aux prix parfois exorbitants : un verre ou deux devraient suffire à passer une bonne soirée ! Et quand vous passez devant les vitrines de magasins, ne succombez pas à la tentation : avez-vous vraiment besoin de ce sac à main à 50€ ou de cette paire de baskets à 80€ ? Tenez bien vos comptes en inscrivant sur un carnet votre budget de départ et déduisez vos dépenses au fur et à mesure. Ainsi, vous saurez à tout moment combien d'argent il vous reste.

Si cette situation se reproduit, essayez de trouver un petit boulot pour vous faire de l'argent de poche ! À condition que cela n'empiète pas sur votre travail scolaire, bien sûr !

✂ JE PERDS MES PAPIERS OU ME LES FAIS VOLER

Contactez votre banque pour faire opposition sur votre carte bancaire et votre chéquier. En général, les banques disposent d'un numéro d'urgence joignable 24h/24h indiqué sur votre relevé bancaire, la première page de votre chéquier (gardez-la à l'abri) ou sur Internet. Au pire (et s'il n'est pas trop tard), contactez directement la banque qui vous communiquera le bon numéro. Une fois que votre carte et votre chéquier seront bloqués, demandez qu'on vous en expédie de nouveaux.

☉ FAITES UNE DÉCLARATION DE PERTE

Rendez-vous dans un poste de police ou de gendarmerie pour établir une déclaration de perte ou un dépôt de plainte. On vous posera des questions sur le lieu et l'heure à laquelle vous avez constaté la disparition de vos papiers. Conservez ce procès-verbal : il vous sera nécessaire pour refaire vos papiers et servira de papier temporaire.

☉ RENOUVELEZ VOS PAPIERS

Il s'agira ensuite de faire refaire vos papiers.

• **Carte d'identité** : rendez-vous à la mairie avec une photocopie du dépôt de plainte (ou de la déclaration de perte), une copie de votre acte de naissance et une photo d'identité aux normes. Cette procédure est plus simple quand vous possédez une photocopie de votre précédente carte.

• **Permis de conduire et carte grise** : rendez-vous à la préfecture avec une photocopie du dépôt de plainte (ou de la déclaration de perte) et une photo d'identité. Là encore une photocopie des précédents documents facilite les démarches.

• **Carte Vitale** : prévenez immédiatement votre caisse d'assurance maladie pour établir une déclaration de vol et commander une nouvelle carte. Elle vous sera adressée dans un délai de trois semaines environ.

• **Passeport** : rendez-vous à la mairie avec une photocopie du dépôt de plainte (ou de la déclaration de perte), une copie de votre acte de naissance et une photo d'identité aux normes.

Enfin, faites bien attention à votre portefeuille. Rangez-le toujours au même endroit (évités les poches arrière de pantalon ou les poches extérieures de veste) et vérifiez régulièrement que vous l'avez toujours sur vous.

✂ JE PERDS MON TÉLÉPHONE PORTABLE OU ME LE FAIS VOLER

Si on vous a volé votre téléphone portable, il faut contacter le service client de votre opérateur téléphonique pour lui demander de suspendre votre ligne et de bloquer votre carte SIM. Tous les opérateurs disposent d'un numéro d'urgence joignable 24 h/24 h, notez bien ce numéro (il est indiqué sur votre relevé de consommation ou sur Internet). On vous demandera alors le numéro IMEI de votre téléphone portable : il s'agit des 15 chiffres qui identifient votre appareil. Vous trouverez ce numéro IMEI au dos de votre batterie, sur l'emballage de votre téléphone.

Allez ensuite au commissariat pour porter plainte ou faire une déclaration de perte. Là encore on vous demandera votre numéro IMEI, ainsi que votre carte d'identité. Envoyez ensuite ce document à votre opérateur qui proposera des solutions pour vous procurer un nouvel appareil.

✂ J'AI DE MAUVAIS RÉSULTATS, LES COURS NE M'INTÉRESSENT PLUS, JE ME SENS DÉPRIMÉ

Au moment de partir, vous étiez content de venir en Métropole et motivé à l'idée de suivre des études qui vous intéressent. Mais il est possible que vous vous rendiez compte que la filière choisie ne vous correspond pas. Avant de prendre une décision, posez-vous les bonnes questions.

À quoi sont dus ces mauvais résultats ? Un manque de travail, un niveau trop faible ou un manque de motivation ? Selon la réponse, les mesures à prendre ne seront pas les mêmes ! Il se peut aussi que, dans ce nouvel environnement, vous ayez des difficultés à vous concentrer sur le travail scolaire. Dans ce cas, reprenez-vous en main !

Les cours sont plus difficiles que vous ne le pensiez ? N'hésitez pas à demander de l'aide à vos camarades de promotion. N'ayez pas peur non plus d'aller discuter avec vos professeurs à la fin des cours, ils sauront vous donner les conseils adéquats.

Si vous voulez vraiment changer de filière, ne baissez pas les bras pour autant ! Essayez de faire le maximum pour réussir vos examens. Autant repartir avec une année validée, quitte à changer d'orientation après. Il existe des équivalences entre certaines formations. N'hésitez pas à en parler avec vos professeurs, puis à appeler vos parents pour en discuter avec eux. En ce qui concerne la prise en charge de votre billet par Passeport Mobilité, vous avez droit à un échec.

En cas de problème sachez qu'il y aura toujours quelqu'un à la Maison de la Nouvelle-Calédonie pour vous écouter.

Et si vous pensez vraiment avoir besoin d'aide, n'hésitez pas à contacter un psychologue. Il n'y a aucune honte à cela, l'important, c'est que vous vous sentiez bien.

✂ JE ME RENDS COMPTE QUE MON PASSEPORT EST PÉRIMÉ AVANT DE PRENDRE L'AVION

Normalement, vous êtes censé surveiller la date de validité de vos papiers d'identité et les renouveler si nécessaire.

Il existe une procédure d'urgence qui permet d'obtenir un passeport en quelques jours, mais elle n'est envisageable qu'en cas de raisons familiales graves ou professionnelles sérieuses. Ce passeport est valable un an et ne comporte pas de composant électronique (il n'est donc pas valable pour les États-Unis, à moins d'y ajouter un visa). La demande s'effectue auprès d'une mairie (celle de votre lieu de résidence ou de toute autre commune), à condition que celle-ci dispose d'un service compétent (appelez la mairie concernée pour vérifier avant de vous déplacer).

Pour voyager vers certains pays, la seule carte d'identité suffit, c'est le cas des pays de l'Union européenne et d'autres pays (Suisse, Norvège, Monaco, Croatie, Turquie, Égypte, etc.). Renseignez-vous avant de partir ! A contrario, certains pays, comme le Brésil, exigent un passeport valide pour une durée d'au moins 6 mois à compter du début du séjour.

Si vous vous trouvez dans une situation difficile, n'hésitez pas à contacter le service Étudiant-Formation-Jeunesse de la Maison de la Nouvelle-Calédonie.

✂ JE SUIS VICTIME DE DISCRIMINATION

La France est le pays des droits de l'homme ; elle se revendique patrie de la tolérance et héritière de la pensée des Lumières. Cependant, les discriminations existent toujours et à plusieurs niveaux.

L'Observatoire des discriminations pointe l'existence de nombreuses formes de discriminations en France : sur le sexe, l'appartenance ethnique, l'âge, la religion, l'apparence, l'orientation sexuelle, l'état de santé, le handicap, etc. Si vous êtes victime de discrimination, n'hésitez pas à le faire savoir ! Si vous vous sentez discriminé(e) à l'université ou dans votre école, parlez-en à l'administration. Si vous êtes victime d'agression verbale discriminatoire, vous pouvez en faire part à la police : les propos racistes, homophobes ou humiliants sont interdits par la loi du 30 décembre 2004.

Vous venez d'une île multiculturelle : n'hésitez pas à vous faire le chantre du respect de l'autre et de ses différences !

Il existe de nombreuses organisations en France qui luttent contre toutes les formes de discriminations. Vous pouvez leur communiquer vos expériences ou participer à des événements qu'elles organisent. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre établissement pour connaître les associations universitaires.

EN SAVOIR+

SOS racisme : www.sos-racisme.org

Adéquation

(association pour l'égalité homme-femme) :
www.adequations.org

Tjenbé Rêd (association de lutte contre les racismes, les homophobies et le sida) :
www.tjenbered.fr

Ligne d'écoute et d'information :
06 10 55 63 60 - msn : tjenbered@hotmail.fr.

Observatoire des discriminations :
www.observatoiredesdiscriminations.fr

LES ASSOCIATIONS D'ÉTUDIANTS

Les associations d'étudiants calédoniens en Métropole développent un esprit d'entraide, à l'image de l'âme de la Nouvelle-Calédonie, par des actions de solidarité et de fraternité étudiantes. Ces associations ont signé une convention avec la Maison de la Nouvelle-Calédonie à Paris, afin de faciliter votre intégration à l'arrivée. Vous pouvez les joindre directement aux adresses indiquées ou passer par la MNC qui sert de relais.

L'association s'engage à aider les étudiants dans les domaines suivants :

- Aide aux formalités (sécurité sociale, mutuelle étudiante, dossier pour l'aide au logement...),
- Recherche de logement,
- Soutien moral
- Aide au transport.

L'association s'engage à avertir la MNC en cas de problème important.

CONSEIL

UN PROBLÈME GRAVE : PENSEZ À LA MNC !

Si dans votre famille un problème important survient, prenez contact avec l'association de votre ville ou directement avec la MNC si aucune association n'existe dans votre secteur. Une procédure d'urgence a été mise en place afin de vous aider à faire face à des situations douloureuses.

Bordeaux : akab33000@yahoo.fr
Lille : la.case.oceanimienne@hotmail.fr
Lyon : ascalyon@yahoo.fr
Marseille : akmpacific98@yahoo.fr
Montpellier : aetc34@hotmail.fr
Nancy : cagousenlorraine@yahoo.fr
Nice : kaledonice@hotmail.fr
Nîmes : oceanimes@gmail.com
Paris : aesparis@yahoo.fr
Pau : APP64@live.fr
Perpignan : apydzil@yahoo.fr
Poitiers : associationechosdupacifique@yahoo.fr
Rennes : caillouenbretagne@gmail.com
Strasbourg : kenu-est@hotmail.fr
Toulon : teina.elisabeth@orange.fr
Toulouse : gfenemedre@yahoo.fr et lapiroque31@gmail.fr

Les équipes qui gèrent les associations d'étudiants changent régulièrement et il est possible que les adresses mail changent également en cours d'année. Si c'est le cas, n'hésitez pas à contacter le service Étudiant-Formation-Jeunesse de la Maison de la Nouvelle-Calédonie qui vous communiquera le nouveau contact.

RETOUR EN NOUVELLE CALÉDONIE

✕ PASSEPORT MOBILITÉ

Le dispositif du Passeport Mobilité a changé en décembre 2010, avec la mise en place de critères sociaux. Le Passeport Mobilité, dispositif de continuité territoriale, permet de faciliter le déplacement entre les collectivités d'outre-mer et la Métropole, essentiellement au bénéfice d'étudiants ultramarins en études supérieures ou de jeunes en formation professionnelle.

Ce dispositif donne droit à un billet aller-retour par année universitaire aux étudiants originaires de ces départements et territoires suivant, en Métropole ou outre-mer, des études inexistantes ou saturées dans leur département ou interzone d'origine.

L'aide de l'État prend la forme soit de l'avance du billet (pour les boursiers), soit du remboursement de celui-ci sur la base du tarif le plus économique par année universitaire entre le lieu de formation et le lieu de résidence.

Pour bénéficier du passeport mobilité, il faut :

- être âgé de 26 ans au plus au 1^{er} octobre de l'année universitaire pour laquelle la demande est effectuée ;
- résider habituellement en Nouvelle-

Calédonie et y avoir effectué ses classes de première et de terminale ;

- suivre une formation dans l'enseignement supérieur et être affilié à la sécurité sociale étudiante ;
- avoir obtenu au moins un succès au cours des deux années précédentes (sauf pour les étudiants de première année). Autrement dit, pas d'accès au Passeport Mobilité en cas de redoublement ou d'échecs successifs les deux années précédant la demande ;
- apporter la preuve de l'inscription en formation.

passeport-mobilite.cnous.fr

Pour contacter les services du Passeport Mobilité à Nouméa :

passeport.mobilite@ac-noumea.nc
Tél. : 26 56 30 – Fax : 26 56 59

© PASSEPORT MOBILITÉ – ÉTUDIANTS

Une aide à 100 % du coût du billet d'avion pour les boursiers CROUS sur critères sociaux de l'État. Campagne ouverte du 15 janvier au 30 avril chaque année (se reporter à la rubrique « Bourses »). Une aide à 50 % du coût du billet d'avion si le bénéficiaire est rattaché à un foyer fiscal dont le quotient familial (revenu annuel/nombre de parts*) n'excède pas 3 106 205 F CFP.

Aucune aide au-delà des seuils énoncés.

© PASSEPORT MOBILITÉ FORMATION PROFESSIONNELLE

(Formation AFPA, contrat en alternance, éducateurs spécialisés...) Une aide à 100 % du coût du billet d'avion si le bénéficiaire est rattaché à un foyer fiscal dont le quotient (revenu annuel/nombre de parts*) n'excède pas 3 106 205 F CFP.

*Le calcul se fait sur la base des impôts métropolitains

✕ AIR CALÉDONIE INTERNATIONAL

Pour réserver vos billets de retour, n'hésitez pas à passer par Aircalin. Les tarifs de la compagnie sont souvent intéressants pour les billets Paris-Nouméa. Rendez-vous sur le site Internet d'Aircalin ou au comptoir de la compagnie qui se trouve dans les locaux de la Maison de la Nouvelle-Calédonie.

4 rue de Ventadour 75001 Paris
Tél. : 01 78 09 08 07 – infos@aircalin.fr
www.aircalin.fr

✕ IDC-NC, OBJECTIF EMPLOI

L'Institut pour le développement des compétences en Nouvelle-Calédonie est un centre de ressources pour l'ensemble des acteurs dans les domaines de la formation et de l'emploi en Nouvelle-Calédonie, et un établissement public d'appui à la politique de formation professionnelle du gouvernement. En appui à l'économie calédonienne, l'Observatoire de l'emploi, des qualifications, des salaires et de la formation est un outil d'analyse de marché. Les études qu'il réalise permettent d'identifier les besoins en formations et en emplois de la Nouvelle-Calédonie et d'ajuster la programmation de formation professionnelle.

CONSEIL

Déménagement :

www.demenagementoutremer.com

Cet organisme vous aidera à trouver des stages et facilitera votre recherche d'emploi à votre retour en Nouvelle-Calédonie.

Au sein de l'Observatoire, l'Espace Étudiant est présent pour vous apporter les éléments nécessaires à la recherche des bonnes informations sur :

- les débouchés, les métiers, les secteurs d'activité porteurs en Nouvelle-Calédonie ainsi que le monde du travail ;
- les formations et les études supérieures à l'étranger ;
- les différentes aides permettant de vous accompagner dans la mise en place de votre projet professionnel.

L'Espace Étudiant vous propose également de faire le lien avec le monde des professionnels en vous donnant accès à un « Espace Stages ». Cette application est disponible sur le site de l'IDC-NC, et vous permet de déposer des demandes de stages, automatiquement mises en relation avec des entreprises calédoniennes dans tous les domaines d'activité.

Espace Étudiant

Responsable : Audrey Charbonnel
audrey.charbonnel@idcnc.nc
Secrétariat : Patricia Rabiet
patricia.rabiet@idcnc.nc
Tél. : +687 28 21 67 – Fax : +687 27 20 79
www.idcnc.nc
Lien « Espace Stages » :
www.idcnc.nc/es/index.php



VOS DOCUMENTS INDISPENSABLES

- Passeport et carte d'identité en cours de validité;
- carnet de santé à jour de vos vaccinations;
- bulletins de notes des classes de première et de terminale;
- original de vos diplômes (à conserver sur vous pendant le voyage);
- attestation de participation à la journée d'appel pour la défense;
- plusieurs extraits d'acte de naissance datant de moins de trois mois;
- photocopie du livret de famille;
- extrait de casier judiciaire;
- attestation de bourse;
- attestation de fin de droits aux allocations familiales;
- photocopie de l'avis d'imposition 2010 des parents.

ATTENTION!

Par sécurité, faites des photocopies de tous vos documents importants et conservez-les soigneusement.

Si vous êtes mineur:

- Une autorisation parentale de poursuivre vos études en Métropole.

Si vos parents sont divorcés ou séparés:

- L'attestation de divorce ou de séparation.

Si vous devez louer un appartement:

- Photocopie de la pièce d'identité de vos parents ou de vos garants;
- photocopie de déclaration de leurs revenus, photocopie de leur avis d'imposition ou, le cas échéant, un certificat de non imposition;
- photocopie de leurs trois derniers bulletins de salaire;
- RIB des parents ou des garants;
- certificat d'hébergement antérieur.

CONTACT

LE SERVICE ÉTUDIANT- FORMATION-JEUNESSE

Chef de service

Catherine Vachet

catherine.vachet@mncparis.fr

Chargé d'action

Adrien Trohmae

sef@mncparis.fr

adrien.trohmae@mncparis.fr

Tél. : 01 42 86 70 22

Secrétariat

Moria Waheo

secretariat-etudiants@mncparis.fr

Tél. : 01 42 86 70 01

Département boursier

Responsable

Laetitia Saglibene

laetitia.saglibene@mncparis.fr

Assistant

Francis Ixeko

francis.ixeko@mncparis.fr

Tél. : 01 42 86 70 01

MAISON DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

4 bis rue de Ventadour

75001 Paris

Métro Pyramides – Lignes 7 et 14

Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi de 9 h 30 à 17 h 30

www.mncparis.fr

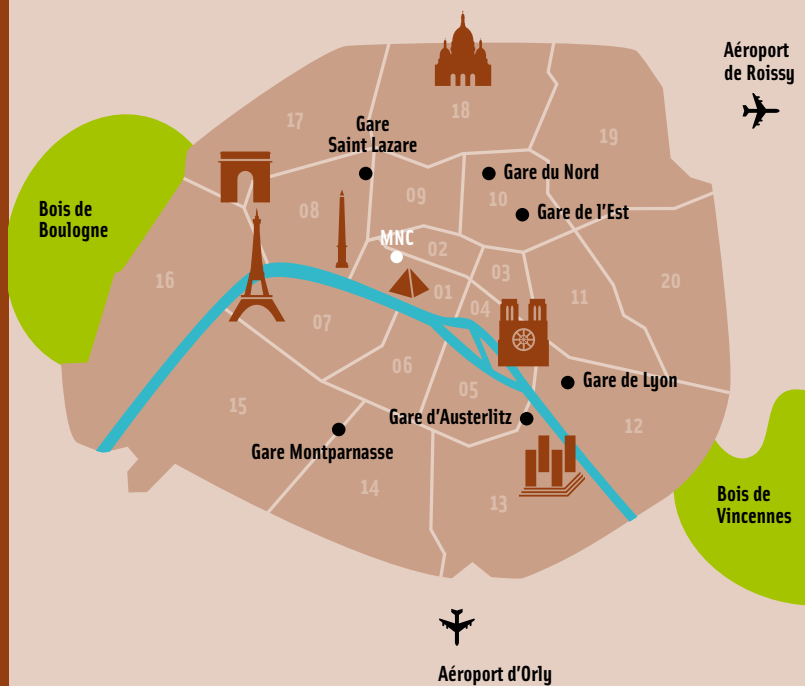


L'équipe du service Étudiant-
Formation-Jeunesse.

De gauche à droite :

Laëtitia Saglibene, Francis Ixeko,
Adrien Trohmae, Moria Waheo
et Catherine Vachet.

PLAN DE PARIS



MAISON DE LA NOUVELLE
CALÉDONIE À PARIS
4 bis rue de Ventadour
75001 Paris
Métro : Pyramides

Crédits photographiques :

couverture, pages 10, 16, 28, 38, 44, 58, 67 : Julian Renard / MNC
page 6 : Patrick Gries / MNC

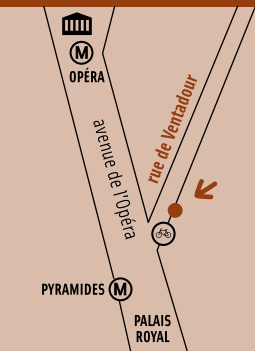
©Maison de la Nouvelle-Calédonie 2011

Directeur de publication : Joël Viratelle,
directeur de la Maison de la Nouvelle-Calédonie à Paris

Textes : Catherine Vachet, chef du service
Étudiant-Formation-Jeunesse

Coordination éditoriale : Florence Klein,
responsable de la communication

Conception graphique : atalante-paris.fr
Imprimé en Nouvelle-Calédonie par Artypo



Maison de
la Nouvelle-Calédonie
4 bis rue de Ventadour
75001 Paris
01 42 86 70 00
www.mncparis.fr